

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 31 mars 1999, à 14 h

Salle Sherbrooke C

Hôtel Delta

2685, rue King Ouest,

Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 MARS 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS	2
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JOHN BURCOMBE	14
PIERRE DANSEREAU.....	23
JEAN-CLAUDE THIBAULT ET RENÉ PELLETIER	37
JEAN-GUY DÉPÔT ET ROGER RIENDEAU.....	50
REPRISE DE LA SÉANCE.....	72
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
MONIQUE CLÉMENT	73
JEAN-JACQUES LEROUX.....	80
FRANÇOIS BÉDARD	84

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous!

10 En commençant cet après-midi, on va faire deux choses: d'abord, recevoir la liste des documents déposés par le ministère de l'Environnement à notre demande et ensuite, on aura une petite communication du ministère des Transports, puisque nous n'avions pas convoqué le ministère des Transports dans les premières mises à niveau des connaissances. Or, comme il y a quand même des interventions importantes du ministère des Transports qui ont un effet sur l'eau, on va recevoir cette communication.

15

Et ensuite, je continuerai d'entendre les intervenants qui viennent poser des questions. J'ai déjà une liste de sept personnes en attente et on ira tant qu'on pourra dans le temps qui nous est imparti.

20 Alors, commençons d'abord par le ministère de l'Environnement. Vous avez un certain nombre de documents que vous déposez, suite à notre demande. Vous pouvez les identifier, s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

25

Oui, monsieur le président. Monsieur Luc Proulx va donner la liste.

M. LUC PROULX :

30

Oui, monsieur le président.

- Alors le premier, c'est un document qui s'intitule «Impact de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique, 1996».

- Le deuxième, c'est le règlement sur le domaine hydrique public.

35

- Le troisième, «Étude sur l'état du phosphore de la rivière Chaudière». Il s'agit des deux acétates qui vous ont été présentés la semaine passée.

40

- Un autre document, qui s'intitule «Effet des réductions d'émission de SO₂ sur la qualité de l'eau des lacs de l'Ouest québécois».

- Un autre document, «Contamination des sols agricoles du Québec par les éléments traces».

45 - Un autre document, «Réglementation et critères environnementaux relatifs à la valorisation des matières résiduelles fertilisantes et au compostage».

50 - Un article de la revue Municipalités, qui s'intitule «Les municipalités et le programme fédéral de dessaisissement des structures nautiques».

55 - Un avis concernant la prise en charge des déjections animales par FERTIOR, suite à l'entente conclue avec le ministère de l'Environnement. Et le document contient et l'avis et l'entente en annexe.

60 - Un portrait régional des piscicultures de l'Estrie a été déposé hier.

65 - Les critères provisoires pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes. La semaine passée, on avait parlé de valorisation des boues des papetières. Ce document en traite.

70 - Et enfin, on déposera aujourd'hui le communiqué de presse sur la modification au règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, qui est sorti le 25 mars dernier.

LE PRÉSIDENT :

75 Merci.

80 Alors, nous avons donc demandé quelqu'un du ministère des Transports, on aura un certain nombre de questions à vous poser. J'imagine que vous avez dû vous préparer un petit topo d'introduction, alors si vous voulez vous identifier et procéder.

M. JEAN GAGNÉ :

85 Oui. Et bien, je me présente. Mon nom est Jean Gagné. Je suis chargé des études environnementales à la Direction de l'Estrie. Donc, je suis au bureau régional du ministère des Transports.

90 Je vais commencer, si vous le permettez, par répondre à deux questions qui ont été acheminées à la Commission par monsieur Denis Pinard de la firme Genecor. Alors, quand on lit le texte de monsieur Pinard, on se rend compte qu'il y a deux questions, disons, principales. L'une porte sur l'utilisation des sels de déglaçage sur les routes. Et l'autre porte sur une question beaucoup plus large, qui est celle de l'érosion et des transports de sédiments vers le réseau hydrographique naturel.

95 Je vais pour commencer peut-être faire un petit topo de notre approche, ici à la Direction de l'Estrie, au niveau de l'utilisation des sels déglaçants. Et je dirai tout de go que si la

question, c'est: «est-ce que les sels déglaçants peuvent atteindre la nappe phréatique et éventuellement contaminer les puits», la réponse à ça, c'est oui.

90 C'est évident que les chlorures -- parce que les sels dont on parle, c'est essentiellement du chlorure de sodium que l'on utilise présentement. Le chlorure de calcium est de moins en moins utilisé, assez peu utilisé finalement. Puis on utilise également des abrasifs. Donc, au niveau des sels, c'est surtout le chlorure de sodium. Les chlorures, en général, sont très solubles dans l'eau. Donc, ils sont très mobiles, ils peuvent se déplacer assez rapidement vers la nappe.

95 Au niveau de l'entretien hivernal, ici, en Estrie particulièrement, les normes se sont resserrées, je dirais, récemment, surtout au niveau des autoroutes, se sont resserrées face évidemment à la pression des usagers de la route au niveau sécurité routière, puis aussi pour 100 des considérations que vous connaissez fort probablement, les gens utilisent de moins en moins de pneus d'hiver, ont de plus en plus de pneus quatre saisons, se sentent moins en sécurité sur la glace. Enfin, tous ces facteurs-là ont fait qu'il y a une pression accrue pour un entretien hivernal de plus grande efficacité.

105 Donc, pour en venir au taux de pose, à l'heure actuelle, ce qu'on fait, particulièrement au niveau des autoroutes, on fait du déglaçage autant de jour comme de nuit, alors qu'il y a quelques années, on en faisait surtout de jour. Pour le reste du réseau à l'entretien du Ministère, en Estrie, le réseau à l'entretien du Ministère, c'est environ 2 000 kilomètres linéaires de route. Pour le reste du réseau du Ministère, comme je disais, les routes nationales, régionales et 110 collectrices, on a évidemment des barèmes d'entretien qui sont décroissants avec la classification de ces routes-là.

115 Concrètement, ce que ça veut dire, c'est qu'annuellement, par exemple, sur l'autoroute, la 10, la 410, la 55, le volume d'épandage peut être d'environ 30 tonnes de chlorure de calcium par kilomètre par année. Et là, on parle d'une seule voie. Ça veut dire que pour une autoroute, il faut plutôt parler de 60 tonnes par kilomètre par année de chlorure de calcium. Pour les routes nationales, c'est environ 20 tonnes par kilomètre par année. Les régionales, c'est plus ou moins 15 tonnes. Ce sont des chiffres approximatifs quand même, parce que ça varie selon les hivers, vous pensez bien. Et les routes collectrices, ça peut varier entre 2 à 5 tonnes par kilomètre par année.

120 Quelle est la raison pour laquelle on utilise peut-être autant de sel, nonobstant, disons, les pressions des usagers? C'est que sur les routes à vitesse affichée relativement grande et à fort débit, on ne pourrait pas se permettre de n'épandre que des abrasifs, puisque la glace s'accumulerait et on se ramasserait avec des choses comme des ornières ou des trous. Enfin, on peut imaginer un petit peu ce qui se passerait. Les abrasifs sont plus utilisés sur les routes où les niveaux de service sont moins exigeants, comme les routes collectrices puis les routes régionales.

130 Avec les années - j'ai vérifié ce matin avec les centres de service, ici dans la région - avec les années, on constate une augmentation du taux de pose. Je n'ai malheureusement pas le taux de croissance de cette augmentation, mais il y a une augmentation du taux de pose, non seulement en vertu des normes qui se sont resserrées, mais aussi avec les hivers que l'on connaît où on a plus souvent de la glace sur les routes.

135 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous parlez de l'augmentation du taux de pose?

140 **M. JEAN GAGNÉ :**

 Une augmentation du taux de pose.

145 **LE PRÉSIDENT :**

 Plutôt que d'épandage. Vous utilisez le mot «pose», plutôt que «épandage».

150 **M. JEAN GAGNÉ :**

 Oui. Bien, en fait, c'est synonyme.

155 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord, très bien.

155 **M. JEAN GAGNÉ :**

 J'aurais bien aimé vous dire, par exemple, que ça a évolué de tant pour cent par année, mais je n'ai pas ce chiffre-là, malheureusement. Comme je disais, c'est surtout relié aux mauvaises conditions climatiques que l'on a.

160 Il peut y avoir également un autre impact, parce que les contracteurs qui fournissent ces sels-là doivent l'entreposer, évidemment. Le Ministère a des normes contractuelles d'entreposage. Dans les devis d'appel d'offres, il est exigé de l'entrepreneur qu'il dispose d'une plate-forme étanche pour entreposer ses sels et ses chlorures. Et il y a des inspections de ces sites-là qui sont faites par les gens du Ministère avant d'accorder les contrats.

 Alors, comme j'ai dit au début, les chlorures sont très mobiles. Par contre, ils se diluent très rapidement dans l'eau. En soi, ils ne sont pas toxiques, mais ils peuvent dégrader le goût de l'eau. Ils peuvent évidemment augmenter la salinité en concentration assez importante. Ça

170 peut faire en sorte que l'eau ne soit plus potable, elle va goûter beaucoup trop salée. La norme est de 250 mg par litre.

175 Et sur certaines autoroutes, je connais une étude, par exemple, qui a été faite dans le delta de sable de Trois-Rivières. C'est l'autoroute 55. C'est une étude qui avait été commandée, entre autres, par le Ministère, qui a été réalisée par le groupe de géologie d'ingénieurs de l'Université Laval. On a trouvé, ce qui est quand même rassurant d'une part, que de façon moyenne, on atteignait environ 100 mg par litre, mais qu'il y avait des concentrations qui allaient jusqu'à 1 000 mg par litre.

180 Par contre, en Estrie, on ne peut pas dire que c'est une problématique qui est vraiment importante, on connaît assez peu de cas à l'heure actuelle de contamination des puits par les chlorures comme tels. Il faut dire aussi qu'on a un processus d'évaluation des puits. Lors de la réalisation de projets routiers, d'élargissement de routes ou de construction de nouvelles routes, on fait systématiquement un inventaire de la qualité de l'eau des puits existants. Et on retourne, 185 au bout de deux ans, un an ou deux ans, réévaluer le puits pour essayer de constater quels ont été les impacts soit du rapprochement de la chaussée de ces puits-là ou de la construction de la nouvelle route.

190 Et lorsque les impacts sont constatés, bien, le Ministère soit va creuser un nouveau puits lorsque c'est possible, ce n'est pas toujours possible, ou va prendre les mesures appropriées pour redonner aux gens - en tout cas, c'est la politique qu'on a - redonner aux gens une eau d'une qualité égale, sinon supérieure à ce qu'ils possédaient avant.

195 Tout ceci pour dire qu'actuellement, le plan de transport de l'Estrie est en élaboration et l'utilisation des sels déglaçage a été prise en considération dans la section environnement du plan de transport. Quand je dis «prise en considération», il y a loin de la coupe aux lèvres, parce que dans le domaine de l'hydrogéologie, on a malheureusement à faire face à une absence de données, en tout cas à une déficience de données.

200 Actuellement, en Estrie, ce qu'on a, à notre connaissance, ce sont des cartes hydrogéologiques à petite échelle, je crois que c'est du 1:250 000. Alors, on est obligé de travailler avec ce qu'on a. Il y a des secteurs qui ne sont pas couverts. C'est malheureux. Il y avait, je pense, une section d'hydrogéologie dans un ministère, je ne me souviens plus lequel. Actuellement, c'est des documents qui deviennent de plus en plus difficiles à trouver.

205 210 Ce qui est fait à l'heure actuelle, c'est qu'on a cartographié - je pourrai déposer la carte pour l'Estrie - les nappes aquifères qui sont considérées vulnérables, c'est-à-dire les nappes libres, qui n'ont pas de protection, également les aquifères en affleurement rocheux fracturé. On a cartographié ces aquifères-là lorsque nos routes traversent ces aquifères-là. Et là où on est rendu, ça va être de mettre en corrélation avec cette carte-là nos approches actuelles en termes d'épandage.

215 Qu'est-ce qui va en sortir? Je ne le sais pas du tout parce que ce n'est pas évident. Il est sûr qu'au niveau sécurité routière, on ne pourrait pas se permettre d'avoir une section très bien entretenue avec des sels et tout à coup tomber sur des abrasifs. Il y a toute la question des attentes du conducteur. Ce n'est pas facile. Mais on est rendu là dans cette démarche-là. C'est pour vous dire que l'usage des sels déglaçants est pris en compte à l'heure actuelle dans le plan de transport de l'Estrie.

220 Est-ce que ça va sur ce --

LE PRÉSIDENT :

225 Est-ce que vous avez un guide interne technique d'épandage?

M. JEAN GAGNÉ :

230 Oui. Je pourrai déposer les normes du Ministère. Il y a des tableaux pour toutes les températures, puis ces choses-là. C'est assez technique. Je pourrai le déposer.

LE PRÉSIDENT :

235 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

240 Est-ce qu'il se fait de la recherche dans ce domaine des sels?

M. JEAN GAGNÉ :

245 Oui. Bien, il y a eu, comme je disais tantôt, l'étude qui a été menée, entre autres, dans le delta de Trois-Rivières parce que c'est un aquifère extrêmement vulnérable. C'est un beau modèle. Et puis les résultats ont été à l'effet, comme je disais, qu'il y a des endroits, il y a des lentilles de concentration très importante.

250 Par ailleurs, il a été constaté que la dilution se fait assez rapidement. Et aussi, les endroits où ils ont cessé d'épandre des sels, la teneur s'abaisse assez rapidement aussi. Sauf que les constatations de cette étude-là, c'est que si la route doit traverser des secteurs où il y a des ouvrages de captage d'eau, il est nécessaire de prendre des précautions particulières. Et il y a eu des cas au Québec, il y a eu des imperméabilisations d'autoroutes, par exemple, à des coûts assez énormes - je pense que c'est 1 million de dollars du kilomètre - où on va imperméabiliser avec des couches d'argile, avec des géomembranes, ces choses-là. Il y a de la recherche qui se fait au Ministère dans ce sens-là.

255 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que vous avez des initiatives de coopération avec d'autres pays qui ont les mêmes problèmes?

260 Je sais qu'en Suisse, par exemple, on dit, dans un document de l'OCDE, que l'épandage hivernal de sels sur les routes, en Suisse, est une des principales sources de pollution de l'eau, compte tenu de la densité du réseau de transport terrestre et du climat.

265 Évidemment, on a un climat plus rigoureux que la Suisse, mais est-ce que vous avez des actions de coopération? Des fois, ils peuvent avoir des bonnes idées ailleurs aussi.

M. JEAN GAGNÉ :

270 Oui. Ça, c'est un point que je devrai vérifier avec nos unités centrales. J'ai discuté ce matin avec notre hydrogéologue à Québec, qui me faisait remarquer justement, au niveau des - - probablement que vous faites un peu référence à ça. Moi, je viens de parler surtout de l'eau souterraine, mais il y a possibilité de contamination de l'eau de surface.

275 On sait, par exemple, que lorsque les sels se concentrent dans le fond des cuvettes des lacs, ils augmentent la densité de l'eau et ça crée des problèmes. Le fameux brassage de l'eau au printemps, qui facilite l'oxygénation du lac, se fait de façon moins efficace. Il y a effectivement des impacts là-dessus.

280 Mais je vais prendre des renseignements à savoir s'il y a eu des contacts avec l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

285 On peut passer à ce moment-là à la deuxième question?

M. JEAN GAGNÉ :

290 La deuxième question, c'est une question très intéressante et qui est très large. Alors, monsieur Pinard soulève tout le problème de l'érosion. En fait, monsieur Pinard a dit que le ministère des Transports est très impliqué sur la ressource eau, et je pense qu'il a raison. Le réseau routier, comme toute autre infrastructure humaine, a des impacts sur l'environnement et sur l'eau en particulier. Il soulève toute la problématique de l'érosion et du transport des sédiments vers les plans d'eau. Il suggère des avenues de solution, comme l'aménagement de structures de rétention, de bassins de sédimentation et même la planification de routes dans des secteurs moins vulnérables, en termes de ruissellement et d'érosion.

300 Ce que je peux dire là-dessus, c'est que certains des aménagements proposés sont effectivement utilisés par le Ministère de façon ponctuelle sur des cas spécifiques. Mais l'approche qu'on a prise en Estrie depuis 1996...

305 Et pour être très honnête, je dois dire qu'on le doit beaucoup aux gens du milieu, notamment à l'organisme RAPPEL, qui est venu cogner à notre porte au Ministère pour nous rappeler que peut-être nos approches d'intervention au niveau des fossés routiers, parce que c'est de ça dont on va parler, n'étaient peut-être pas très environnementales. On a eu une écoute je pense attentive à ça et en partenariat, on a développé une nouvelle approche d'entretien des fossés routiers.

310 La raison pour laquelle je dis ça, c'est que je pense qu'il est environnementalement beaucoup plus rentable et beaucoup plus permanent d'avoir une approche où on va s'allier avec la nature, que d'aménager des aménagements artificiels.

315 Cette approche-là, depuis 96, en fait, ce qu'on fait, c'est qu'on a commencé par évidemment poser les constats de nos impacts sur l'environnement, sur l'eau. Et à partir de là, on a réalisé que le lien entre la route et le réseau hydrographique, ce lien-là, le nerf de la guerre, si on peut dire, c'est le réseau de fossés routiers.

320 Alors, le principal impact du réseau routier dans un bassin versant, on a réalisé que c'était, bon, évidemment l'ajout d'une importante superficie de surfaces imperméables. Les routes en asphalte et en terre battue, c'est pratiquement imperméable. Ce que ça fait, ça occasionne une réduction de l'infiltration et de l'évapotranspiration, donc nécessairement une augmentation du ruissellement, une augmentation de la température de l'eau. L'eau se réchauffe sur les routes avant d'atteindre les fossés et éventuellement atteindre le réseau hydrographique.

325 Comme le souligne monsieur Pinard dans sa lettre, le réseau de fossés routiers, c'est en quelque sorte et de façon très concrète une augmentation drastique du chevelu hydrographique naturel. Donc, la résultante de ça, c'est que le bassin va répondre beaucoup plus rapidement. L'eau qui tombe, l'eau de précipitation va arriver beaucoup plus rapidement à l'exutoire et des conséquences comme, par exemple, augmenter les risques d'inondation dans les secteurs déjà problématiques, etc., comme monsieur Pinard le soulève. Ce sont des points, je pense, qu'il faut reconnaître.

330 Également, les fossés routiers - au Ministère, on dit toujours qu'on est voisins avec tout le monde - les fossés routiers recueillent les eaux de drainage agricole, recueillent les eaux de drainage forestier, recueillent également les eaux de délavage de nos propres chaussées.

335 Uniquement en Estrie, si on parle de 2 kilomètres de route - j'ai calculé rapidement par curiosité en mettant environ 6.5 mètres de chaussée - on se ramasse avec une superficie imperméable d'environ 13 ou 14 hectares, ce qui est quand même important. Et si on prend comme précipitation un peu au-delà de 1 mètre de précipitation annuelle, on arrive à des chiffres

340 comme 40 millions ou 50 millions de mètres cubes d'eau qui lavent les chaussées et qui les «décontaminent» vers les fossés routiers. Alors, tout ça se ramasse dans les fossés, le drainage agricole, le drainage forestier, et ça s'en va vers le réseau hydrographique naturel.

345 Jusqu'en 96, jusqu'au moment où, comme on dit en bon québécois, on s'est fait un peu sonner les cloches en Estrie par les gens de l'Estrie - et ils avaient raison - on avait une approche traditionnelle au Ministère, qui est encore en usage dans beaucoup de directions territoriales, d'entretien des fossés où la pelle mécanique va excaver complètement le fossé. On va creuser les talus, creuser le fond du fossé. Il y a même des opérateurs pour faire, comme on dit en bon québécois, une job propre, ils allaient chercher ça sur -- vous savez ce 350 que je veux dire? Et en général, les riverains étaient satisfaits de ça. Ils trouvaient que, bon, ça faisait propre.

355 Sauf que - on a produit une fiche environnementale là-dessus, je déposerai quelques photos - il suffisait d'avoir une pluie importante dans la même journée ou dans la même semaine pour que le travail soit pratiquement à recommencer. Il y avait une érosion considérable et des sédiments en volume considérable qui prenaient la route des réseaux hydrographiques, bloquaient même nos ponceaux. Et souvent, il fallait y retourner la semaine ou deux semaines plus tard.

360 Ce qui est assez étonnant, c'est que cette méthode-là se soit perpétuée pendant des années et des années, sans que personne se pose vraiment de questions. Probablement qu'on était trop concentrés sur les grandes études d'impact, parce qu'il y avait des grands projets de développement. Mais en réalité, quand on a une approche de développement durable, ce sont les actions locales qui comptent le plus. Puis ce qu'on fait le plus en Estrie, parce que notre 365 réseau est suffisamment développé, c'est l'entretien quotidien ou l'entretien annuel.

370 Donc, la nouvelle méthode d'entretien des fossés, c'est de ne creuser que le tiers inférieur. La pelle mécanique ne creuse que le fond du fossé en laissant la végétation sur les talus et sur les bernes. Cette méthode-là, c'est une méthode qui vient de la Suisse, d'ailleurs, je pense, et qui nous a été proposée par les gens du RAPPEL. On a tout de suite compris l'intérêt de la méthode, on l'a mise en application, on l'a bonifiée.

375 Actuellement, ce qui se fait en Estrie, puis ce qui est en train de se diffuser un peu partout à la grandeur du Ministère, dans les municipalités, c'est qu'on commence par faire un débroussaillage du fossé pour voir là où on a besoin d'intervenir, parce qu'il ne faut pas intervenir partout, alors qu'auparavant on intervenait de A à B de façon systématique. Maintenant, on fait un débroussaillage, on marche le fossé, on calcule les chaînages et on intervient que là où c'est nécessaire, et avec la méthode que je viens de décrire, qu'on a appelée la méthode du tiers inférieur.

380 Résultat? On n'a pas de résultat quantitatif, on espère avoir un projet de recherche avec peut-être l'Université de Sherbrooke pour voir quantitativement ce que ça donne. Mais

qualitativement, visuellement, c'est énorme. On a une réduction importante de l'érosion, une réduction importante du volume de transport de sédiments vers les cours d'eau. Vous verrez des photos tantôt où c'est très explicite.

On a également beaucoup moins de détérioration des équipements en rive. Il y a des gens qui ont des aménagements parfois qui empiètent dans l'emprise, en tout cas, des bornes d'arpentage, des choses comme ça, qui partaient avec l'érosion. On a beaucoup moins de ces choses-là. Et on a une bien meilleure harmonisation du corridor routier avec son environnement.

On a de la végétation sur les talus. Évidemment, il faut que les gens s'habituent à voir des quenouilles, de la phragmite, des choses comme ça dans les fossés. C'est une autre approche.

Mais la résultante de tout ça, c'est qu'on stabilise nos fossés. On envoie beaucoup moins de sédiments, donc également de polluants parce que l'eau est ralentie, rafraîchie par la végétation et retenue. Aussi, il y a beaucoup d'éléments polluants qui sont retenus.

À date - ça fait depuis l'été 96, on a commencé ça graduellement puis il a fallu convaincre des gens aussi, les opérateurs de pelle, les contremaîtres - on en est rendu, en Estrie, à presque la totalité de nos opérations d'entretien. Et si j'insiste particulièrement là-dessus, c'est que je pense que c'est là où on a l'impact positif majeur au niveau de la gestion de l'eau. C'est au niveau de l'entretien de nos fossés.

Alors, la fiche qu'on a publiée d'abord pour l'interne, a été reprise par le ministre. Elle est publiée maintenant. Elle est disponible pour un peu tout le monde. Actuellement, le Ministère fait un suivi à la grandeur de la province pour les directions qui ont voulu essayer cette méthode-là. On veut voir s'il y a aussi des conséquences négatives.

Donc, ma réponse à la question de monsieur Pinard, c'est que, oui, on utilise certains des aménagements qu'il propose, mais ce sont comme des diachylons, si vous voulez, sur des problèmes ponctuels. Il y a une façon beaucoup plus environnementale, beaucoup plus permanente que nous croyons, nous, en Estrie, c'est cette façon-là.

415 LE PRÉSIDENT :

Vous me déposez cette directive-là ou cette méthode qui est en train d'être diffusée dans le Ministère. On pourra vérifier dans les autres régions les pratiques du ministère des Transports, voir si le changement culturel est en train de s'implanter.

420 Ce serait intéressant que vous communiquiez votre expérience à deux ministères voisins, Terres et Forêts, à propos des chemins forestiers où il risque d'y avoir le même type de problème, surtout que maintenant on commence à avoir du drainage forestier, et évidemment, vraisemblablement dans le milieu agricole où les questions de recreusage des fossés sont aussi des questions très importantes. Oui?

430 **M. JEAN GAGNÉ :**

Je dois vous dire qu'on a aussi fait un envoi systématique à toutes nos municipalités en
Estrie, nos MRC, et à nos différents partenaires, dont le ministère de l'Environnement.

435 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je vous félicite. C'est une très belle initiative. Je pense que ça mérite d'être mentionné
et d'être répandu.

440 Je demanderais au biologiste de la faune, est-ce qu'il y a des études sur l'effet du sel de
déglâçage sur les habitats ou les écosystèmes ou sur les espèces fauniques?

445 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Je demanderais à monsieur Pierre Demers de répondre, monsieur le commissaire.

450 **M. PIERRE DEMERS :**

J'ai déjà fait une revue de littérature lors de la construction de l'autoroute 10, à proximité
de Fleurimont, et puis je n'avais pas à l'époque - monsieur Gagné pourra peut-être me préciser
la date, c'est peut-être dans les années 92-93 - je n'avais pas trouvé d'étude scientifique sur
l'impact des sels de déglâçage sur la faune ichtyenne, la faune de poissons, à l'époque. Je ne
sais pas, depuis ce temps-là, si ce sujet a été documenté.

455 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

À votre connaissance, monsieur Gagné?

460 **M. JEAN GAGNÉ :**

Ce que je sais, c'est que je crois que c'est l'Association du lac Brompton, je ne voudrais
pas me tromper, il y a une association de riverains qui a fait faire une étude, je pense, à ses
frais. Je ne sais pas s'il y a des gens dans la salle. J'ai copié au bureau de ce texte-là. Je ne
voudrais pas me tromper d'association. Je ne sais pas si c'est au lac Brompton ou un autre lac
de l'Estrie. Mais je pourrais fouiller cet article-là et le déposer.

465 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

On avait d'autres questions relatives au transport, qui ne sont pas nécessairement celles
qui s'adressent à la région de l'Estrie, mais peut-être que vous pourriez nous aider.

Est-ce que vous connaissez le dispositif qui s'applique quant au transport du fumier en camion-citerne sur les routes?

M. JEAN GAGNÉ :

Non, pas du tout.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, on y reviendra. Est-ce que vous pourriez peut-être transmettre cette question-là à un collègue?

M. JEAN GAGNÉ :

Oui. J'ai un collègue qui s'occupe exclusivement du transport lourd. En tout cas, peut-être on pourrait l'avoir ce soir. Ce n'est pas évident, mais je pourrai transmettre les questions.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ou dans une autre région.

M. JEAN GAGNÉ :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Les herbicides pour l'entretien des routes, est-ce qu'il y a une pratique, une façon de faire au ministère des Transports?

M. JEAN GAGNÉ :

En Estrie, c'est très très peu utilisé. Au niveau provincial, je sais qu'il y a de la recherche, dont le rapport vient juste de sortir, il y a de la recherche pour utiliser plutôt ce qu'on appelle les préfleuris puis ces choses-là. On s'oriente beaucoup plus vers les espèces florifères. Je peux vérifier pour voir si les herbicides et les pesticides sont encore employés au niveau provincial.

En Estrie, on s'oriente également, nous, vers -- certaines sections d'autoroute, comme vous avez pu voir, en dehors du fossé aller jusqu'à l'emprise extérieure, vous avez sans doute remarqué qu'il y a même du boisé maintenant. alors on s'oriente beaucoup plus vers le fait de

510 laisser pousser la végétation. Pour être honnête, il faut dire qu'il y a aussi un souci d'économie parce que la tondre, ça coûte cher. Mais tant mieux si on peut vendre l'économie avec l'environnement. Comme dans l'affaire des fossés routiers, on a sauvé beaucoup d'argent et ça se vend plus facilement.

515 Mais je vais vérifier pour ce qui est du niveau provincial. Chez nous, je ne pense pas qu'on emploie des herbicides, à l'heure actuelle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

520 D'accord. Et est-ce que la question du transport de marchandises dangereuses par la route, comme risque de pollution des eaux, est documentée?

M. JEAN GAGNÉ :

525 Elle n'est pas documentée. Et ça, c'est une question qu'on s'est posé dans le cadre du plan de transport. Évidemment, comme ministère des Transports, notre mandat, c'est d'assurer la libre circulation des personnes et des marchandises. Donc, le contenu des camions, on n'est pas vraiment touché par ça. Mais on se préoccupe des endroits où notre route voisine des cours d'eau.

530 À ma connaissance, ce n'est pas documenté. C'est une autre question que je vais prendre en note et je pourrai revenir là-dessus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

535 Et est-ce que vous avez des données sur la question plus générale de la pollution atmosphérique due aux véhicules comme cause de pollution des eaux?

M. JEAN GAGNÉ :

540 Je sais qu'il y a quelqu'un au central, monsieur Colette, hydrogéologue, qui travaille sur ce dossier-là. Je pourrai contacter monsieur Colette pour voir où est-ce qu'ils en sont rendus avec ça.

545 Je dois vous dire qu'en Estrie, pour ce qui est du... je parle souvent du plan de transport parce que c'est quand même quelque chose d'assez volumineux. On a réuni, au tout départ, une table de consultation avec nos partenaires, des gens du milieu, et on leur a demandé leur principale préoccupation environnementale en transport. On avait déjà certaines préoccupations. On a voulu les valider. Et l'eau est sortie comme étant la première, mais pas vraiment au niveau dont vous parlez.

La qualité de l'air, en Estrie, a été peut-être plus reléguée au dernier plan. On comprend, on est en région. Mais je vais vérifier avec monsieur Colette.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup.

J'inviterai maintenant monsieur Burcombe, s'il vous plaît.

560 **M. JOHN BURCOMBE :**

Bon après-midi!

LE PRÉSIDENT :

565 Bonjour, monsieur Burcombe! On était hier sur votre deuxième question, qui était une question, je pense, sur l'érosion des berges de la rivière Coaticook. Est-ce que c'est bien cela?

M. JOHN BURCOMBE :

570 Oui, mais juste avant ça, si vous permettez, peut-être une question qui est soulevée par la présentation sur le déglaçage, une petite question.

575 Je crois que j'ai entendu parler ou lu en quelque part qu'il y a des expériences pour l'utilisation du sel liquide plutôt que granulaire. Apparemment, on peut utiliser moins de sel de cette façon-là. Je ne sais pas si le Ministère a quelques informations là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

580 Vous parlez de sel liquide à la place de quoi? À la place de?

M. JOHN BURCOMBE :

De sel granulaire.

585

585 **LE PRÉSIDENT :**

De sel granulaire. Est-ce que vous êtes au courant, monsieur Gagné?

590 **M. JEAN GAGNÉ :**

Non. Je dois dire que ce n'est pas mon domaine d'intervention, mais je vais m'informer là-dessus. C'est le même genre de sel? Ce serait un chlorure de sodium également?

595 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui, je crois, mais c'est la pratique en Europe, je crois.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez des références, vous pouvez les donner à monsieur. Comme vous êtes un documentaliste de haut vol, on sait que la plupart du temps vous avez les informations derrière.

605 **M. JOHN BURCOMBE :**

Je crois que je n'ai pas à ce sujet-là, monsieur le président.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça va rentrer dans vos sujets.

615 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui.

620 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, revenons à votre question sur l'érosion des berges, s'il vous plaît.

625 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui. Alors, l'année passée, il y avait une demande de certificat d'autorisation d'un groupe qui s'appelle la Fondation des lacs et rivières du Canada, pour faire des travaux de stabilisation des berges de la rivière Coaticook. Et il y a diverses parcelles, mais en total, on arrive à 1.7 kilomètre de rive qui a été visé par ces travaux.

Alors, premièrement, je me demande jusqu'à quel point les interventions sur 1.7 kilomètre de rive, comment c'est traité par la réglementation. Est-ce que ça tombe dans l'article 630 22 ou plutôt dans les examens et évaluation sur 31.1?

LE PRÉSIDENT :

635 S'il vous plaît!

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur le président, effectivement, le Ministère est impliqué dans ce projet-là. Je laisserais monsieur Griéco, chef de service, vous entretenir du sujet.

640 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Je peux vous informer d'une façon assez sommaire quand même de l'ensemble du 645 projet, mais c'est un projet effectivement qui a été présenté par la Fondation lacs et rivières du Canada, comme monsieur vient de nous le dire. Et c'est un projet qui a été réalisé à l'été 98, au niveau des travaux.

En fait, pour répondre rapidement à la question de monsieur sur les études d'impact, c'est sûr que sur une longue distance continue, ça aurait pu être soumis, il faudrait -- mon 650 collègue va regarder peut-être les distances qui pourraient être soumises à l'étude d'impact. Mais ici, on a affaire dans le fond à 6 zones différentes, 2 en milieu urbain et 4 zones en milieu agricole riverain pour, dans le fond, expérimenter différentes techniques de stabilisation de rive. Alors, c'est les zones non continues qui sont mises à essai.

655 Et c'est une nouvelle approche qui fait appel à différents types de végétaux et à différentes techniques de manipulation du lit de rivière, prélèvements, tassemement de gravier et création débit déflecteur pour les courants enfin de réduire la capacité d'érosion du courant.

Alors, cette étude-là, comme je vous dis, les travaux ont été exécutés durant l'été 98 660 pour expérimenter ces diverses formes de méthodes de stabilisation et un suivi devrait être fait ce printemps sur l'évaluation des résultats.

LE PRÉSIDENT :

665 Rappelez-moi, ça a été demandé par l'association de quel lac?

670 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

On m'a dit que ça a été présenté par la Fondation lacs et rivières du Canada.
Maintenant, je ne sais pas quel...

675 **LE PRÉSIDENT :**

Fondation lacs et rivières du Canada?

680 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Oui.

685 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu une autorisation du ministère de l'Environnement?

690 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Oui, tous ces travaux-là ont été autorisés conformément à notre réglementation. Oui,
ça a été fait.

695 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, autorisés selon l'article 22?

700 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Exact, oui.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'était pas soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts?

705 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Non.

705 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Relativement à ce sujet, monsieur le président, si vous le permettez, je demanderais à monsieur Gagnon de préciser ou de discerner lorsqu'on applique le 31 par rapport au 32, si vous le désirez.

710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

715 **M. ROGER GAGNON :**

Alors, au règlement relatif aux études d'impact, sont soumis au projet des travaux en cours d'eau qui dépassent 300 mètres de longueur ou 5 000 mètres carrés, mais pour des cours d'eau qui sont de premier, deuxième ou troisième ordre. Premier ordre, c'est le fleuve Saint-Laurent. Deuxième ordre, c'est les tributaires au fleuve Saint-Laurent; dans le cas qui nous concerne, c'est la rivière Saint-François. Et le troisième ordre serait la rivière qui se jette dans la rivière Saint-François, qui serait la rivière Massawippi. Et la rivière Coaticook qui se jette dans la rivière Massawippi, ce qui fait que c'est une rivière de quatrième ordre. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas été incluse ou n'a pas subi le processus de l'article 31, qui est les études d'impact.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Si elle avait été de troisième ordre, elle aurait été soumise à la procédure?

730 **M. ROGER GAGNON :**

Oui, elle aurait été soumise à la procédure, si évidemment les travaux se font à l'intérieur du littoral ou de la zone d'inondation de deux ans qu'on appelle. Il faut que les travaux soient suffisamment proche du cours d'eau.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Ils ont été faits sur combien de kilomètres? J'ai entendu 1.7 tantôt. Est-ce que c'est 1.7 ou 2.7?

740 **M. JOHN BURCOMBE :**

C'est 1.7. C'est 1 700 mètres.

745

750 **LE PRÉSIDENT :**

1 700 mètres, ça va.

755 **M. JOHN BURCOMBE :**

Selon mon addition des divers projets.

755 **LE PRÉSIDENT :**

760 Quel était le caractère expérimental ou exploratoire de ce projet?

M. ÉMILE GRIÉCO :

765 En fait, ce qui en fait un caractère, c'est qu'on essaie des -- j'ai compris que ce sont différents végétaux, différents types de manipulation qu'on fait et qui, combinés ou de façon unique, stabilisent les rives. Alors, c'est l'utilisation de différents végétaux. Ça, c'est une méthode nouvelle, si vous voulez -- pas nécessairement nouvelle mais moins utilisée de façon classique pour la stabilisation. D'habitude, c'est l'enrochement. Alors, ici, on utilise des végétaux.

770 Et il y a différents aussi... j'ai compris que la création débit déflecteur, ce sont des déflecteurs de courant qui viennent réduire la capacité érosive du courant sur les rives. Alors, ce sont des nouvelles techniques qui sont mises à l'essai pour voir les impacts sur la réduction de --

LE PRÉSIDENT :

775 Hier, monsieur Burcombe demandait le dépôt du rapport analyse sommaire des problèmes d'érosion des rives de la rivière Coaticook. Vous avez ce document-là au Ministère?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

780 Non, monsieur le président, on n'a pas ce document-là en notre possession. Je pense qu'il est à la MRC.

LE PRÉSIDENT :

785 Oui. C'est parce qu'on a appelé la MRC, qui nous a renvoyés à vous.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Ah! oui? Et on en aurait une copie?

790 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

795 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

On vérifiera.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

M. JOHN BURCOMBE :

805 Alors, oui, monsieur le président, c'est qu'il y avait un certain suivi déjà fait et en effet, ce n'était pas très reluisant. Et je me demande quelles mesures le Ministère va mettre en oeuvre pour que, si ces travaux se continuent cette année, ils soient mieux contrôlés, de meilleure qualité qu'ils étaient l'année passée?

810 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez pu faire une évaluation de ce qui a été réalisé? Et est-ce que le programme va se poursuivre cette année?

815 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

L'information que j'ai, monsieur le président, c'est à l'effet que l'évaluation des résultats va se faire ce printemps.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Va se faire ce printemps.

825 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Actuellement, on n'a pas les résultats des travaux qui ont été faits.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que d'autres interventions sont prévues cet été? Est-ce que le projet est terminé ou s'il y a encore...

M. ÉMILE GRIÉCO :

Je vais vous répondre que je ne crois pas. Je crois que c'est la phase d'évaluation seulement qui est prévue cet été.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

Alors, je vais déposer les informations que j'ai, qui est le rapport d'analyse préalable à l'émission des certificats d'autorisation et aussi un rapport préliminaire, je présume, par une préposée de la Direction régionale sur les constatations des travaux de 98. Et entre autres, on dit que le non-respect du principe de stabilisation selon la méthode génie végétale, et il y a toute une série de questionnements et de problèmes qui ont été rencontrés.

LE PRÉSIDENT :

Juste de mémoire, il a été question antérieurement dans l'audience ici du fameux programme des lacs et vous vous rappellerez que dans le programme des lacs, on recommandait énormément la stabilisation des rives des lacs à travers de la végétation, à travers des méthodes biologiques. Donc, à priori, des formes de stabilisation des rives par des méthodes biologiques me semblent à vue de nez une bonne initiative. Peut-être que celle-là n'est pas réussie ou que la vérification doit être faite d'une manière rigoureuse, mais, à priori, ça semble plutôt indiquer une bonne piste qu'une mauvaise piste.

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, ah! oui, je crois que le principe est bon, mais c'est la mise en oeuvre qui semble être le problème.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JOHN BURCOMBE :

870 Et quant à l'assujettissement de divers niveaux d'affluents à l'examen d'impact sur l'environnement, on aura certainement quelque chose à dire sur ça, parce que quand on va dans le Lac Saint-Jean, par exemple, il y a des grandes rivières qui échappent à la procédure actuelle. Merci.

875 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur Burcombe.

880 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Est-ce que vous avez de l'information sur cette Fondation des lacs et rivières du Canada? Est-ce que c'est à eux que le certificat d'autorisation a été émis?

885 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

 On vérifiera pour être exact dans la réponse, monsieur le commissaire.

890 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 L'organisme, est-ce que vous le connaissez?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

895 Personnellement, non. Là, il faudrait voir le professionnel, parce qu'il faut comprendre que le certificat est émis par un professionnel. Il faudrait vérifier avec ce professionnel-là sa relation d'aide qu'il a eue avec.

900 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Alors, j'aimerais savoir à qui le certificat a été émis. Est-ce que c'est à la MRC ou à cette Fondation des lacs et rivières du Canada? Et c'est quoi cette fondation-là? Quelle est sa mission? Son financement?

905 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

910 Alors, monsieur Pierre Dansereau, s'il vous plaît.

915 **M. PIERRE DANSEREAU :**

Alors, je suis le Pierre Dansereau de Sherbrooke.

915 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Hier, j'ai pensé que c'était quelqu'un qui nous avait joué un tour. Alors, voilà.

920 **M. PIERRE DANSEREAU :**

On m'a dit ça.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonjour, monsieur Dansereau!

930 **M. PIERRE DANSEREAU :**

Donc, je suis un citoyen de Sherbrooke. Et cet après-midi, je représente le groupe Action Saint-François. Le groupe Action Saint-François, d'abord, je vais vous le présenter brièvement pour faire une mise en situation pour présenter ma question.

935 On est un organisme à but non lucratif et indépendant, qui existe depuis 1992. L'organisme s'est donné comme premier mandat de participer activement à l'assainissement des eaux en favorisant une approche par bassins versants. Concrètement, Action Saint-François organise des corvées avec des citoyens bénévoles pour retirer les rebuts des berges des ruisseaux dans le bassin versant de la rivière Saint-François, principalement dans la région de 940 Sherbrooke.

945 Si vous permettez, j'aimerais brièvement donner quelques chiffres au sujet des ruisseaux. Selon les données du Ministère, on estime à 10 000 le nombre de ruisseaux dans le bassin versant de la Saint-François. À ce jour, 316 de ces cours d'eau ont été inventoriés par Action Saint-François, au niveau de la présence de déchets. On a trouvé qu'il y avait 86, parmi ces 316 ruisseaux inventoriés, sur lesquels il y avait des -- qui nécessitaient des travaux de nettoyage. Donc, c'est 27 % des ruisseaux qui ont été inventoriés.

950 Ce qui veut dire que sur le total de 10 000 ruisseaux, on pourrait estimer que les berges de probablement plus de 2 000 ruisseaux ont constitué à une certaine époque, puis peut-être même encore aujourd'hui, des dépotoirs à ciel ouvert. Ici, on parle de voitures, de frigidaires, de poêles et toutes les cochonneries qu'autrefois les gens allaient jeter sur le bord des ruisseaux.

955 De 1992 à aujourd'hui, Action Saint-François a nettoyé 32 ruisseaux dans une quinzaine de municipalités de l'Estrie. Quelques centaines de bénévoles ont participé à 172 corvées, au cours desquelles on a ramassé près de 200 tonnes métriques de rebuts qui ont été retirés des berges.

960 Comme vous pouvez le constater, la réponse des citoyens est significative. De nombreuses personnes sont prêtes à se déplacer bénévolement pour aller nettoyer les berges d'un ruisseau dans une autre municipalité, et le plus important, sans en retirer un bénéfice immédiat pour eux-mêmes. J'entends ici que les gens de Sherbrooke ou des autres municipalités avoisinantes, qui viennent pour participer à des corvées bénévoles pour nettoyer des anciens dépotoirs, ce n'est pas chez eux. Donc, ça, c'est important de comprendre ça.

965 Nous autres, nous croyons que ces corvées de nettoyage là, c'est une belle et bonne chose, puis on va continuer de le faire. Ça va peut-être prendre vingt ans, quarante ans avant qu'on ait nettoyé tous les anciens dépotoirs.

970 Maintenant, j'en viens un peu plus à ma question. Nous savons aussi que le problème majeur qui existe actuellement avec les ruisseaux, c'est le problème de l'érosion des sols et des rives. Et d'ailleurs, bon, j'étais quand même satisfait de voir - c'est à la page 12 du portrait régional - qu'on a fait les constatations d'usage à ce sujet. D'ailleurs, le point a été soulevé aussi hier par monsieur Martin Lemmens de RAPPEL. Nous autres, on est parfaitement 975 conscients de ça, parce qu'on est allé sur le terrain puis on a vu les dommages qui sont causés par l'érosion des berges. D'ailleurs, cet après-midi, je pourrai vous déposer des belles photos sur les berges qui sont érodées.

980 Alors, notre expérience sur le terrain nous démontre donc que le problème est généralisé. Il y a des centaines de ruisseaux qui n'ont pas de végétation riveraine, qui sont détournés, qui ont été canalisés, etc. Ces ruisseaux-là sont chargés de sédiments. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire des études quantitatives et très détaillées pour le savoir. Quand on est allé sur le terrain, on le voit très bien. Donc, c'est un problème qui est sérieux pour la qualité 985 des eaux.

985 Maintenant, j'aimerais en venir à la question de la politique, la fameuse petite Politique qui existe de protection des rives du littoral et des plaines inondables. Bon, quand j'ai pris connaissance de cette politique-là, j'étais bien content de voir qu'on avait abordé la question de la protection de la végétation riveraine.

990 Maintenant, la question précise que j'aimerais poser à ce sujet-là, c'est avec cette politique-là, pouvez-vous nous donner des exemples où les principes de base de cette politique-là ont débouché sur des actions correctives concrètes sur le terrain, que ce soit par des municipalités ou une MRC? Je parle ici de centaines de ruisseaux aux berges dénudées et 995 érodées.

Ça, c'est ma question que je poserais d'abord et j'en ai peut-être une autre après.

LE PRÉSIDENT :

1000

D'accord. Juste vérifier. Avez-vous parlé de 10 000 ruisseaux?

M. PIERRE DANSEREAU :

1005

Dans le bassin versant de la Saint-François, oui. C'est approximatif.

LE PRÉSIDENT :

1010

Là, j'ai un problème de mathématique. Parce que quand, après ça, vous m'avez parlé de 402 que vous avez nettoyés, vous avez évoqué 20 %.

M. PIERRE DANSEREAU :

1015

Nous autres, on en a inventorié...

LE PRÉSIDENT :

316 dans un cas, 407 dans l'autre.

1020

M. PIERRE DANSEREAU :

On a inventorié 316 cours d'eau. On a trouvé, sur 316 de ces cours d'eau, il y avait 86 de ces cours d'eau qui avaient des déchets.

1025

LE PRÉSIDENT :

Ah! d'accord, et c'est là qu'est le 20 %. C'est correct.

M. PIERRE DANSEREAU :

1030

C'est de là le 27 %.

LE PRÉSIDENT :

1035

Ça va. J'avais un problème de mathématique, bon! Alors, revenons donc à la question.

Vous avez donc une politique, qui est une politique de protection des berges et des cours d'eau et des plaines inondables. Est-ce qu'on peut donner des exemples concrets où les principes de base ont mené à des actions concrètes, mesurables, observables, que ce soit dans les municipalités ou le domaine agricole?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, monsieur le président, on va vous donner des exemples concrets. Monsieur Boisvenu va transférer la réponse à un de ses collègues.

Maintenant, je veux souligner que ce qui a été déposé à la Commission, le guide sur la mise en oeuvre ou le guide de bonne pratique - j'ai oublié le nom - de cette politique de protection des rives là, a été fait de concert avec ceux qui travaillent sur le terrain, donc ils l'appliquent, soit les inspecteurs municipaux en environnement. Et la formation se fait à partir de cas concrets.

Là, évidemment, je ne peux pas vous citer des cas concrets au Québec, mais c'est basé sur la réalité, ce n'est pas quelque chose qui est fait sans une application concrète et des exemples concrets vécus par les inspecteurs municipaux. Alors, ici dans la région --

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Effectivement, monsieur le président, c'est, je pense, des choses nouvelles qu'on voit, l'application de cette politique-là. Je laisserais une personne terrain répondre, monsieur Demers.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

M. PIERRE DEMERS :

À défaut d'aller sur le terrain cet après-midi, juste vous donner quelques exemples concrets de cours d'eau de la région qui ont été aménagés avec des fonds venant principalement de la Fondation de la faune du Québec et avec le programme Action 21 du gouvernement fédéral.

Je citerai, à titre d'exemple, le ruisseau Castle dans la région de Magog, tributaire du lac Memphrémagog. Il y a eu des interventions stabilisant des sections de berges où des foyers d'érosion étaient progressifs, et donc déstabilisaient et mobilisaient des particules fines qui se déposaient dans le delta dans le lac Memphrémagog.

1080 Donc, avec des interventions relativement simples, réalisées il y a cinq, six ans, surtout au moyen de perrés dans la partie inférieure des talus et de végétation à enracinement rapide dans la partie supérieure, donc c'était de stabiliser les talus, de créer également à certains endroits stratégiques des petits déflecteurs - je dis bien «petits» parce que je veux mesurer les mots, c'est un petit cours d'eau, donc petits déflecteurs - toujours à l'échelle du courant d'étiage et aussi sans constituer un obstacle ou des prises d'ancrage d'embâcle c'est-à-dire au printemps, donc constituer des déflecteurs permettant des accélérations modérées de courant pour éviter la déposition de particules fines. Donc, ça créait un genre de turbulence de l'eau donnant une légère dénivellation.

1090 Là, je ne veux pas trop m'attarder sur le lit du cours d'eau. On va retourner sur les talus. Donc, le ruisseau Castle. La rivière aux Cerises, donc des aménagements semblables ont été faits dans deux phases, toujours «sur des berges à tenure privée», parce qu'on est dans le 91 % de notre territoire, toujours avec des fonds semblables à tantôt, des aménagements de talus, stabilisation. Des fois, des talus relativement élevés sur une longueur allant jusqu'à 8 mètres de longueur. Donc, c'est une opération mécanique assez délicate dans le cas de la rivière aux Cerises.

1100 Je peux mentionner également un autre type de stabilisation fait cette fois-ci au moyen de végétation. Vous pourrez peut-être trouver ça cocasse, mais c'est des matelas ou des boudins faits avec des fibres de noix de coco, qui sont ancrés dans une berge, dans un bas de berge, ancrés vraiment dans le lit de la rivière, et puis dans lesquels on peut installer des boutures de végétation émergente aquatique, comme de l'iris ou des phalaris roseaux ou différentes espèces qu'on retrouve normalement dans ces endroits-là, dans le littoral de rivière.

1110 Ici même, à Sherbrooke, un bel exemple, il a été fait par la corporation de gestion CHARMES, le long de la rivière Magog, sur les rives du lac des Nations, en plein centre-ville, un bel aménagement de stabilisation de berges. Évidemment, les talus sont très modestes. C'est des talus de 40 à 60 centimètres de haut, mais où le sapement des vagues, créé par les vents ou bien par le passage de petites embarcations à moteur, créait un sapement continu et empêchait la végétation riveraine de s'implanter.

1115 Donc, je diversifie mes exemples. Le dernier exemple que je pourrais vous donner, il s'agit de la rivière aux Herbages, qui est un tributaire du lac Brompton dont on a parlé à quelques reprises. La rivière aux Herbages, donc, il s'agissait de stabiliser une portion du lit du cours d'eau et des berges également au moyen d'enrochements. On a allié la stabilisation des berges avec la création dans le lit du cours d'eau d'une frayère potentielle pour le doré jaune, donc de recréer les conditions optimales pour la frai du doré jaune en stabilisant le lit au moyen de blocs de roche suffisamment gros pour résister aux forts courants au printemps, entre autres, et correspondant aux besoins du substrat utilisé par le doré jaune. Donc, ça, c'était une stabilisation du lit du cours d'eau.

1120 Donc, quatre exemples un peu différents que j'essaie de vous montrer sans image.

LE PRÉSIDENT :

1125

Ces projets-là sont en général des projets subventionnés dans le cadre d'Action 21 ou soutenus par la Fédération québécoise de la faune.

M. PIERRE DEMERS :

1130

Excusez, la Fondation de la faune du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1135

Oui, la Fondation, d'accord. Et est-ce que vous travaillez à ce moment-là conjointement avec les inspecteurs municipaux?

M. PIERRE DEMERS :

1140

Pas dans ces cas-là.

LE PRÉSIDENT :

Pas dans ces cas-là?

1145

M. PIERRE DEMERS :

1150

La Municipalité est mise à contribution, parce qu'elle est informée des intentions de l'organisme dans la préparation du projet. Donc, la Municipalité est toujours au courant du projet qui se prépare.

LE PRÉSIDENT :

1155

Dans le cas d'interventions plus proches de la politique en question et ce que monsieur Latulippe évoquait, le travail avec les inspecteurs, les interventions sur les petits cours d'eau qui ont été délégués maintenant aux municipalités, et qui a été souvent évoqué dans le cadre de cette audience, est-ce que vous avez des exemples où vous avez pu donner du soutien professionnel ou soutenir de la formation ou donner des conseils d'interventions pour faire des interventions les plus douces possibles dans les fossés?

1160

M. PIERRE DEMERS :

Oui. Je vais saisir la perche que vous me tendez pour rappeler certains points qui ont été discutés ici ou amenés à la Commission hier et avant-hier concernant la formation diffusée par le ministère de l'Environnement et de la Faune, si je parle d'avant le 15 décembre dernier, et en collaboration avec l'UMRCQ, et je sous-entends aussi la COMBEQ, donc une formation qui a été préparée en collaboration avec des représentants de la COMBEQ, donc des inspecteurs municipaux, des gens des différentes régions, mes collègues des différentes régions du Ministère, dans le but de faire une formation de sensibilisation des inspecteurs, donc les sensibiliser à la protection du milieu aquatique et également comme, par exemple, de faire des démonstrations sur la détermination de la ligne des hautes eaux, pour que les inspecteurs puissent appliquer de façon concrète l'application du règlement municipal. Parce que la ligne des hautes eaux printanières peut être une ligne qui, sur papier, est très nette, mais sur terrain est très discutable.

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça dépend des critères qu'on a, les critères hydrologiques, les critères biologiques, etc.

M. PIERRE DEMERS :

Oui. Donc, c'est ça, c'est une formation qui a été faite en région, ici, sur deux jours, donc à l'automne 97, répétée d'une façon plus précise par ma collègue du domaine hydrique l'an passé, auprès de certains inspecteurs municipaux encore, toujours concernant la protection du milieu hydrique dans des contextes de politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables.

LE PRÉSIDENT :

Mais comme dit l'intervenant, est-ce que ça donne des résultats? Il y a de la formation, bravo. Les pratiques sur le terrain changent-elles? Par exemple, la technique des transports, la technique douce d'intervention des transports dans les fossés, est-ce qu'elle est transposable maintenant dans le nettoyage des canaux ou des ruisseaux redressés en milieu rural? La technique du tiers inférieur, est-ce que vous êtes au courant? Est-ce que vos inspecteurs ou les inspecteurs municipaux commencent à être éveillés à ce genre de chose là?

M. PIERRE DEMERS :

Moi, les contacts que j'ai eus suite à cette formation-là, parce que j'avais une responsabilité aussi dans la formation, c'était la sensibilisation au milieu aquatique - donc, je faisais une partie dans ça - mes contacts subséquents avec les inspecteurs me montraient qu'ils

1205 avaient bien assimilé la formation qu'on leur avait donnée. Ils pouvaient maintenant être plus sûrs d'eux dans la détermination de zones sensibles et puis aussi dans des techniques de protection et de stabilisation.

1210 Donc, je comprenais qu'ils étaient maintenant devenus ou en voie de devenir des agents multiplicateurs de techniques de modalités de protection du milieu riverain. Et lorsqu'il s'agissait de stabiliser des berges, ils pouvaient donc appliquer les techniques qu'ils avaient apprises. Toutefois, nous demeurons toujours en contact avec eux, on est sollicité pour confirmer ou bien non les encourager dans des cas particuliers. Donc, au point de vue concret, je crois que ça a donné des résultats concrets.

1215 Mais je veux juste préciser qu'il faut avoir un genre de formation continue, et il serait souhaitable que ce soit sur une base annuelle, ou de rafraîchir les nouveaux arrivants, les nouveaux inspecteurs municipaux qui sont nommés dans les municipalités, ou de les informer de nouvelles techniques qui ont été essayées.

1220 Je fais le lien avec la technique de pratique du tiers inférieur. Par exemple, il serait souhaitable de pouvoir visiter avec des inspecteurs municipaux des sites témoins, des sites expérimentaux où ça a été appliqué, voir au bout de... durant les travaux, ce serait intéressant de faire des genres de sessions terrain avec des inspecteurs municipaux, qui pourraient se déplacer et venir entendre les commentaires ou les explications données par le ministère des Transports ou des commentaires des gens qui seraient invités, et puis de voir, un an après, voir comment c'est demeuré stable, comment le fossé a pu évacuer les eaux correctement en fonction des attentes fixées au départ.

1230 Donc, il y a un suivi à faire. Il y a une démonstration non seulement instantanée, un après-midi, mais de revenir par la suite pour faire suivre l'évolution du milieu.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Oui?

1235 **M. PIERRE DEMERS :**

Est-ce je peux vous préciser une dernière chose, qui est unique en région, ici, en Estrie?

1240 En parlant de formation, je fais le lien également avec le monde forestier. On a élaboré avec la compagnie forestière Domtar, leur aviseur légal et des gens chez nous au Ministère, une formation sur la sensibilisation des intervenants forestiers aux traversées de cours d'eau et au milieu aquatique en général.

1245 Donc, sur une assiette de coupe ou d'intervention forestière de plusieurs hectares, il y a toujours un cours d'eau à traverser. Que ce soit pour aller chercher la matière ligneuse ou l'amener près d'une voie carrossable, il y a toujours un milieu, deux milieux, deux-trois ruisseaux à traverser.

1250 Donc, comme les propriétés Domtar sont sur terrain privé, l'application du règlement sur les normes d'intervention ne s'applique pas, mais le guide des bonnes pratiques de protection du milieu aquatique s'applique. Donc, cette formation-là a été donnée, en janvier 99, pour la première fois, à plusieurs directeurs adjoints et superviseurs de Domtar, de même qu'à des intervenants forestiers, des opérateurs forestiers.

1255 C'était la première séance qui était donnée dans le but de tester notre formation, qui dure une journée de temps. Le but de cette opération-là était de la renouveler auprès de tous les contractants, sous-contractants et opérateurs forestiers, qu'ils soient de Domtar, idéalement devrait être exportée à d'autres intervenants autres que Domtar.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Bravo, belle initiative, félicitations! Vous voulez ajouter quelque chose?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, je voudrais ajouter quelque chose. Il faut bien mettre en perspective, le Ministère donne, en collaboration... ne donne pas, mais appuie, disons, la formation qui est donnée directement par l'UMRCQ, donc fournit les guides et les formateurs des formateurs.

Il faut bien souligner que la Politique de protection des rives, même si c'est une politique gouvernementale et dont la mise en forme vient du Ministère, et je lis la partie de la politique qui dit:

1280 «La responsabilité de l'application des mesures proposées dans la politique qui définissent un cadre normatif minimal, incombe aux municipalités et aux MRC dans le cadre de leur compétence respective et au ministère des Ressources naturelles lorsque c'est de domaine public.

1285 Dans la politique, on retrouve un mécanisme qui permet de prendre en considération

1290 d'artificialisation. L'application stricte des règles de la politique dans ce genre de situation ne correspond pas toujours à la réalité. Il peut s'avérer nécessaire d'adopter des mesures différentes de celles prévues à la politique, tout en garantissant une protection adéquate de ces milieux riverains, leur mise en valeur et, le cas échéant, leur restauration.

1295 À cet effet, les MRC peuvent déposer pour approbation un plan de gestion des rives, etc. Ce mécanisme permet à la MRC qui veut élaborer et adopter des mesures particulières de protéger (...) qui divergent de la politique.»

1300 Donc, la responsabilité municipale, la formation est appuyée par le ministère de l'Environnement et à cela, la MRC peut déterminer à la carte ce qui s'applique chez elle. Donc, il y a une responsabilité quand même qui est partagée, je pense que c'est important de le souligner.

LE PRÉSIDENT :

1305 Écoutez, on ne cherche pas des coupables. On essaie juste de savoir si ça se fait, si la transformation est en train de se faire et à la fois on va aller vérifier du côté du drainage forestier. Le drainage agricole a été une chose très importante. On parle entre 24 et 50 000 kilomètres de rivières qui ont été transformées de manière globale, sur lesquelles il y a des pratiques qui continuent, qui risquent d'aggraver la situation dans la mesure où les fossés risquent de se creuser encore et d'engendrer de nouveaux problèmes hydriques.

1310 Ce que les gens attendent du ministère de l'Environnement, c'est au minimum de la surveillance et de la connaissance. Si l'opération a changé de ministère, la responsabilité de donner des bilans et de soutenir les bonnes pratiques est, il me semble, évidente là-dessus.

1315 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1320 Je voulais demander à monsieur Demers, la sensibilisation que vous faites des travailleurs forestiers, est-ce que ça concerne également les questions relatives à la construction de routes forestières et aux canaux de drainage, au drainage forestier en général, ou si c'est plus limité aux traverses de cours d'eau?

M. PIERRE DEMERS :

1325 Cette formation-ci est axée exclusivement sur la sensibilisation des intervenants forestiers au milieu aquatique et aux installations de ponceaux permanents et aux traverses temporaires de cours d'eau. Donc, c'est uniquement les traversées, les interventions transverses par rapport aux cours d'eau.

1330

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vérifier auprès du ministère des Richesses naturelles, s'il vous plaît, à propos donc du drainage forestier. On a appris en Beauce qu'il y avait un programme de drainage forestier. Est-ce que ce programme est en cours dans la région de Sherbrooke? Et est-ce qu'on pourrait savoir la quantité de drainage qui a été fait en forêt?

1340 **M. PAUL MEUNIER :**

J'ai communiqué avec monsieur Marian Fournier, que vous avez entendu en Beauce la semaine dernière. Actuellement, ils sont à compiler les données pour l'ensemble des régions. Dans une première livraison qu'on pourrait vous faire aujourd'hui, on me parle de quelques centaines de kilomètres par région. Donc, ce n'est pas encore énorme. Le portrait plus définitif pourra vous être rendu dans les prochains jours, j'attends les réponses.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ce sont des drainages subventionnés par votre Ministère?

1350 **M. PAUL MEUNIER :**

Oui. Il y a madame Sylvie Geoffroy qui pourrait peut-être vous donner un complément d'information.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1360 **Mme SYLVIE GEOFFROY :**

Alors, j'ai les chiffres pour le drainage qui est subventionné sur les terrains privés, c'est 124 kilomètres.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

124 kilomètres.

Mme SYLVIE GEOFFROY :

1370 De fossés de drainage.

LE PRÉSIDENT :

1375 Ça, c'est sur les privés. Et la subvention est de combien du kilomètre?

Mme SYLVIE GEOFFROY :

1380 On me dit que dans le cas d'un terrain dénudé, on parle de 1 085 \$ du kilomètre et dans le cas d'un terrain boisé, 1 285 \$ du kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

1385 Est-ce que cette pratique-là est exercée indépendamment de la position dans le système, c'est-à-dire autant dans les terres basses que dans les terres élevées? Est-ce que vous avez un critère de discrimination là-dessus?

Mme SYLVIE GEOFFROY :

1390 Alors, il y a un cahier d'instructions techniques et de normes qui permet d'établir si le drainage forestier va être subventionné sur le terrain en question. Alors, je pourrais déposer ce cahier d'instruction.

LE PRÉSIDENT :

1395 Je pense qu'il a été déposé. En tout cas, il a été demandé sûrement. Il ne faudrait pas le faire déposer deux fois.

Monsieur?

M. PIERRE DANSEREAU :

1400 Monsieur le président, concernant la réponse qui a été donnée, on a mentionné trois cours d'eau dans le Canton de Magog. Maintenant, pour ce qui est des autres régions rurales, où on compte des centaines de ruisseaux, ce que j'ai entendu, c'est qu'on faisait de la sensibilisation et puis qu'on informait les inspecteurs municipaux de comment que les choses devraient être.

1405 Sauf qu'en pratique, moi, ma perception, c'est que les municipalités ou les MRC, à la pièce, vont décider de si par hasard il se trouve qu'il y a un ruisseau sur leur territoire qui, Oh! miracle, n'a pas été dégradé: «Ah! bon, bien, tiens, on va prendre ce ruisseau-là, ça va bien

1410 paraître, on va le protéger.» Mais des actions concrètes pour corriger des situations de ruisseaux qui sont dégradés, puis là je parle de centaines de ruisseaux, je ne pense pas qu'on est très très avancé.

1415 Ma remarque là-dessus, c'est qu'il me semble que quand il y a une politique comme ça, il devrait y avoir des objectifs au niveau de... par exemple, ici, on pourrait parler de pourcentage de rives qui soient naturalisées par rapport au total de rives existantes. Moi, je suis convaincu que si on faisait un relevé du pourcentage de rives qui sont dégradées, c'est très très élevé dans certaines zones rurales. Puis il me semble qu'il devrait y avoir des objectifs qui soient fixés, en tout cas aux municipalités, pour qu'il y ait des correctifs qui se fassent.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

1425 Ça, vous avez raison, on a déjà posé cette question-là et, effectivement, il n'y a pas encore de programme de renaturalisation. Il n'y a pas d'objectif fixé, en termes d'échéance d'identification de ruisseaux, de quantité d'interventions, etc. Il n'y a pas de programmation, si vous voulez.

M. PIERRE DANSEREAU :

1430 Nous autres, Action Saint-François, on vous a mentionné qu'on a des bénévoles. On a des centaines de personnes qui ont participé à des corvées et puis ça fonctionne. Les gens participent. Donc, il y a du monde qui sont prêts à faire du travail sur le terrain.

1435 Maintenant, quand on arrive pour nettoyer des berges de ruisseaux, vous savez que c'est sur des terrains privés. Donc, dans la majeure partie des cas, quand il s'agit de retirer des déchets, ça ne pose pas trop de problèmes. Il y en a qui sont quand même réticents de voir du monde arriver sur leur terrain. Bon, bien, finalement, quand ils voient qu'on a nettoyé le bord du ruisseau, que souvent ils ne se doutaient même pas de la quantité de déchets qu'il pouvait y avoir là, ils sont bien contents.

1440 1445 Sauf que si on veut leur parler de faire de la végétalisation ou on leur parle du problème qu'il y a avec le ruisseau, parce que c'est un égout à ciel ouvert pour le bétail, ça c'est une autre histoire et puis on est confronté à ce problème-là, qui fait que finalement c'est très difficile d'envisager qu'il y ait vraiment des actions concrètes qu'on puisse poser, sans en tout cas une espèce de consensus qui existe entre tous les acteurs du milieu, qui font en sorte que, les propriétaires privés, en tout cas qu'on puisse au moins, sans avoir nécessairement leur participation, mais qu'au moins on puisse mener des projets sur place.

1450 Moi, mon souhait, ce serait que peut-être ce serait un beau défi que, par l'approche du bassin versant, qu'on se donne un objectif justement à l'échelle régionale de faire de la renaturalisation de berges comme ça, puis qu'on se fixe des objectifs, en termes de pourcentage, puis sur des échéances précises. Puis il y a plein de monde qui sont prêts à y

aller sur le terrain. Ça se fait par du monde, ça, ce n'est pas juste par des... je comprends que sur des rivières, c'est des firmes spécialisées.

1455

LE PRÉSIDENT :

Et là, vous argumentez et je pense que vous êtes en train de me faire un mémoire, et c'est intéressant. Ça marche? Merci.

1460

M. PIERRE DANSEREAU :

Parfait.

1465

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jean-Claude Thibault, s'il vous plaît.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1470

Monsieur le président, une petite demande de renseignement à monsieur Demers pendant que monsieur Thibault s'amène.

1475

Le dernier élément, le dernier projet que vous avez mentionné, la rivière aux Herbages, vous avez parlé d'enrochement. Est-ce que cette méthode, vous continuez à l'utiliser beaucoup?

M. PIERRE DEMERS :

1480

Les exemples que j'ai apportés, j'aurais aimé pouvoir les illustrer, mais c'est quand même... L'enrochement, dans ce cas-ci, c'était dans le lit du cours d'eau. C'est un cours d'eau quand même qui a un certain courant, particulièrement au printemps. Et puis au printemps, donc, c'est la frai du doré. Donc, on a voulu aussi recréer un substrat pouvant recevoir des génératrices de doré, donc faire une pierre - c'est le cas de le dire - une pierre deux coups.

1485

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ça va, merci.

1490

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Thibault!

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1495

Rebonjour, merci. Je viens avec un collègue, bénévole aussi de la protection des lacs et des cours d'eau depuis une vingtaine d'années lui aussi. On veut faire ressortir une problématique générale qui, je pense, n'a pas encore été soulevée depuis ces trois jours de merveilleuses audiences, c'est la problématique de la réduction des investissements en environnement au Québec et dans la région, plus particulièrement depuis 93.

1500

Nous avons besoin, nous en tout cas - et je ne sais pas si la Commission en sent le besoin - nous avons besoin de voir plus clair sur ce que notre gouvernement, entre le discours, entre les lois qu'ils nous ont aménagées ou préparées et la réalité sur le terrain en effectifs et en budget de fonctionnement, concrètement qu'est-ce qui se passe depuis les six, sept dernières années. Alors, je ne sais pas si on peut avoir des indications.

1505

Dans la population, il y a des rumeurs terribles qui disent: «Ah! les effectifs du Ministère de l'Environnement, au Québec, c'est réduit de 50 %.» C'est un peu effrayant si c'est vrai. Mais c'est vraiment sous forme de question qu'on vous l'amène. À prime abord, on aimerait avoir des indications le plus rapidement possible parce que, nous, on pense que c'est une introduction essentielle à la discussion à l'heure actuelle.

1510

C'est qu'au-delà du cadre législatif sur lequel on peut discuter longuement, monsieur Pelletier justement hier faisait allusion, en réponse ou à une remarque de monsieur Latulippe, en disant: «Oui, ça va, on a des lois. Le problème, il s'agit de savoir qui va les appliquer et comment on les applique.» Et nous dans notre quotidien, on ressent depuis des réductions, particulièrement celles auxquelles on a fait allusion, la disparition de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau. Les gens sur le terrain...

1520

LE PRÉSIDENT :

Je ne vais pas reprendre cette argumentation-là, on l'a faite. Donnez-moi votre année de référence, on va aller voir si...

1525

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

93.

1530

LE PRÉSIDENT :

1993?

1535 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Ça commence en 93 et c'est actualisé en 94, disparition de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau. Ça voulait dire, en français, monsieur Beauchamp, aussi que c'était automatiquement la disparition - et j'y arrive là - la disparition du support que le Ministère offrait à la Fédération, ce qu'on a appelé la FAPEL, la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau. C'est un 50 000 \$ qu'on enlevait à cet organisme, qui a fait que malheureusement vous aviez peut-être 50-60 000 bénévoles sur le terrain puis...

1540 **LE PRÉSIDENT :**

1545 Est-ce que vous me le posez à partir du problème de la FAPEL ou si vous me le posez d'une manière globale? Parce qu'il y a des bruits qui ont circulé. Les gens ont essayé de faire des analyses, des méthodes d'analyses de l'ensemble du budget du Ministère et de coupures potentielles. Si c'est ça, je vais aller le chercher en macro.

1550 Si vous me le ramenez sous le problème de la FAPEL, on en a déjà discuté. La Direction de l'aménagement des lacs, etc., ça, je peux aller chercher ce point-là. Mais ça, voyez-vous, c'est un élément qui est minime budgétairement.

1555 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

1560 Je pense qu'il y a les deux niveaux. Il faut y aller en macro, monsieur Beauchamp, parce que c'est évident que lorsqu'on réfère à la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau, on pense tout de suite protection de l'eau, de la ressource eau au Québec. Mais finalement, si on s'occupe de la partie de l'environnement qui s'occupe des sites d'enfouissement, ça touche directement et ce n'était pas dans la direction.

1565 Alors, je pense qu'on n'a pas le choix, il faut avoir les deux niveaux de vision pour qu'au Québec, on sache où on en est rendu sur les investissements réels qu'on fait en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement la protection, dans le cas qui nous touche, celle de l'eau. Concrètement... Oui?

LE PRÉSIDENT :

1570 Alors, on va commencer. Alors, êtes-vous capable de me départager le budget du Ministère en 93 par rapport à ce qu'il est en 98-99? On n'a pas commencé 99-2000, les budgets sont à l'étude. Et deuxièmement, mêmes données 93-98 pour la région.

1575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. Ça fait partie des comptes publics. C'est quelque chose de public, les données du Ministère. C'est assez ironique comme question, si vous permettez un commentaire, puisqu'on a eu nous-mêmes nos budgets -- j'ai appris nos budgets hier soir de chacune des directions du Ministère. Alors, on peut donner l'évolution budgétaire, à partir des comptes publics, on essaiera de faire des portraits parce que ce serait beaucoup trop volumineux.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

1585 Je ne veux pas juste les données seulement mathématiques, mais un certain nombre de facteurs explicatifs, parce qu'il y a eu toutes sortes de chiffres lancés. Par exemple, l'influence sur le changement budgétaire, le jour où le programme d'assainissement a quitté le ministère de l'Environnement, s'est en allé au ministère des Affaires municipales. Là, on a des budgets de transfert d'une très grande ampleur qui ne sont pas annulés, qui sont changés d'enveloppe. Alors, c'est pour ça que je pense que certains niveaux d'explication peuvent être 1590 nécessaires.

1595 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Quand vous parlez de budget de transfert, on s'entend, vous parlez de budget de transfert de fonds?

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le budget du Ministère, il y a des budgets d'opération puis il y a des budgets de transfert.

1605 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

D'accord. Mais peut-être pour le bénéfice...

1610 **LE PRÉSIDENT :**

De vous en tenir au budget d'opération?

1615 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pas nécessairement. Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais le budget de transfert, c'est le budget, dans notre jargon, de subvention.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1620 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est bien ça, bon. À partir des comptes publics, moi, je n'ai aucune espèce de problème à vous compiler ça.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1630 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Donc, les budgets, non seulement les chiffres de 94 pour le budget du ministère de l'Environnement, vous avez parlé de 94 à maintenant mais...

1635 **LE PRÉSIDENT :**

On s'est dit de 93, comme budget de référence.

1640 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Et la ventilation par rapport à certains pans de mur, comme le PAEQ, qui a quitté le Ministère.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1650 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Parce que la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, c'est une direction parmi tout ça. Alors, l'impact est assez infime au niveau budgétaire.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez me le donner, ce portrait-là, aussi au plan régional, pour voir si entre-temps les opérations régionales dans le cas de la région de l'Estrie ont diminué, considérablement diminué ou pas. Évidemment, ça c'est sous bénéfice d'inventaire, parce que

vous pouvez garder les mêmes ressources mais avoir plus de responsabilités. Là, ça prend une interprétation. Mais au moins les données brutes.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1660

Il est clair que les budgets ont diminué. Ça, on peut s'entendre.

LE PRÉSIDENT :

1665

Ils ont diminué, d'accord.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1670

Il s'agit de savoir quantitativement quand même à peu près quel pourcentage.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

1675

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1680

Là-dessus, ce qui serait intéressant, ce serait des données parlantes. Comme le gouvernement fédéral a publié les programmes abandonnés ou les responsabilités abandonnées, par exemple, il a dit: «On n'a plus les moyens de faire la cartographie des plaines inondables. On ne le fait plus.» Le fédéral a dit ça. Le fédéral a dit: «Telle responsabilité, c'est maintenant transférée aux provinces. Telle autre responsabilité, on ne s'en occupe plus.» Alors, si on pouvait avoir ce niveau d'information là, ce serait intéressant.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1685

Vous avez tout à fait raison, l'exemple est patent de la cartographie des zones inondables, où, à partir de 97, si je ne m'abuse, le fédéral a abandonné les budgets relatifs à la confection de la cartographie des zones inondables. Nous sommes actuellement dans ce cas-là et on pourra l'expliquer plus en détail au moment opportun. Or, une approche de rapatrier forcément tout l'aspect zones inondables au Québec, je pense qu'il sera peut-être intéressant de faire le point à un moment donné.

1695

Je vous signale, lorsqu'on parle de 93, je ne sais pas si vous voulez une réaction ou un commentaire par rapport à l'année 93 que monsieur évoque la disparition de la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, qu'est-ce qui a pu, non pas remplacer, parce que si on l'avait remplacée, on l'aurait appelée tout simplement autrement, mais quelles démarches ou quels aspects le Ministère a mis de l'avant pour, si vous voulez, un peu pallier.

LE PRÉSIDENT :

1700

Mais ça, on n'a pas à y revenir. On en a parlé pendant une demi-heure, trois quarts d'heure hier sur les modifications. Mais je vais vous donner des modifications sur d'autres domaines qui sont apparues claires dans la discussion.

1705

Avant le phénomène des pluies acides, il y avait une observation sur les lacs. Quand la question des pluies acides a surgi, les budgets ou les efforts ont été plus transportés sur l'analyse de l'acidité des lacs. Et quand, après ça, cette question-là a semblé à peu près contrôlée, on a abandonné simplement et on n'est pas revenu à des analyses locales sur les lacs. C'est bien ça que vous aviez dit hier soir, monsieur.

1710

Alors, c'est pour ça qu'il y a déjà des informations qu'on a eues à travers l'audience, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir. Mais si vous pouvez me montrer le portrait initial, on a donné comme référence 93-98, et au plan de la région la même chose.

1715

Maintenant, le Programme de l'aménagement des lacs et des cours d'eau, c'était à l'origine une unité qui relevait du central, celle-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1720

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Savez-vous son budget qu'elle avait?

1725

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je ne le sais pas là, mais je le saurai facilement.

1730

LE PRÉSIDENT :

Et il y avait rattaché à ça un subventionnement à la FAPEL, donc un budget de transfert, de 50 000 \$ par année.

1735

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je n'ai pas le chiffre précis. Je vérifierai le chiffre.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

C'est autour de.

1745 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Mais il y avait effectivement un budget de transfert qui était donné, je pense, à la FAPEL.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça a été interrompu à partir de 1993?

1755 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

94, si je me souviens.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

94, correct.

1765 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Et ça avait comme... je pense que c'est important dans le décor, je ne sais pas comment, parce que là on parle de budget, il y a au niveau des effectifs aussi. C'est que concrètement, ces 17 fonctionnaires de la direction informaient et mobilisaient près de 100 000 citoyens, qui, bon an mal an, tous les étés travaillaient comme des fous avec leur municipalité.

1770 Jean-Guy Dépôt, qui est un vieux de la vieille de cette FAPEL là, me montre les très nombreux documents qui étaient publiés. Alors, vous voyez que quand on parle d'effectifs, on parle aussi de matériel de sensibilisation, d'éducation. Et je ne sais pas comment on peut le voir, dans l'analyse que pourrait faire monsieur Latulippe, c'est de voir si ce support à la population de bénévoles à travers le Québec, si ce support-là a été transféré ailleurs et comment il a pu être opérationnalisé.

1775 Nous, dans le vécu, en Estrie, on a créé RAPPEL pour tenter de compenser, cinq ans plus tard, l'absence de nos parents spirituels et de nos motivateurs. Sauf que notre direction régionale, et j'aimerais ça qu'on puisse glisser la question au niveau de la direction régionale, malgré leur extrême dévouement, il y a des partenariats qui se font bénévolement avec notre direction régionale - je ne citerai pas de noms parce que les gens vont être gênés, mais qui font des réunions le soir avec nous autres, des choses comme ça, bénévolement, des fonctionnaires - mais vous comprenez que ça ne peut pas perdurer.

Alors, je ne sais pas si, au niveau régional, ils ont déjà ressenti cette coupure-là, s'ils peuvent la quantifier ou la qualifier. Ça me permettra, après ça, de laisser la parole à monsieur Pelletier pour dire concrètement quel impact ça a ces fameux transferts de budget en subvention.

1785 Vous allez voir que ça nous pose énormément de questions sur notre fonctionnement futur.
Alors, j'aimerais vérifier d'abord...

LE PRÉSIDENT :

1790 Vous avez deux choses. Vous avez la disparition d'une unité de travail, qui était la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau, avec les responsabilités qui étaient les siennes, savoir comment ça a été distribué ailleurs et de quelle manière.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1795

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1800 Et de deuxièmement, l'annulation d'un budget de transfert, qui était une subvention de 50 000 \$.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1805

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1810 Est-ce que le Ministère a encore des programmes de subvention? Est-ce que cet argent-là a été réinvesti dans d'autres formes de subvention? Il ne faut pas oublier, pendant ce temps-là, il y a eu l'Éco-Sommet, il y a eu Action 21, etc. Donc, il y a plein de nouveaux programmes qui ont pu prendre la relève. Les budgets de transfert, ça varie beaucoup. Ce n'est pas une question simple à aller chercher.

1815 M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

Voilà! Sauf que, si vous permettez, monsieur Beauchamp, ça va illustrer très bien notre questionnement ou notre anxiété, sauf que ce processus de subvention au bénévolat écologique s'avère dangereusement inefficace à moyen et long termes.

1820

On a un très beau cas - monsieur Pelletier pourrait vous l'illustrer - un cas d'une action que RAPPEL a entreprise, au niveau de toute la région, de régénération des rives et qui

1825 malheureusement, lorsque c'est soumis à des demandes de subvention dont le choix se fait d'année en année par jury, donc ils n'assurent pas le suivi de cette action dynamique là. On instruit les gens, on les informe, et on les sensibilise et on les mobilise, et tout d'un coup la subvention tombe.

René, peut-être que tu peux -- si vous permettez, il pourrait vous expliquer...

1830 **LE PRÉSIDENT :**

1835 Je ne voudrais pas que vous me fassiez des exposés trop longs, compte tenu de la file que j'ai. Là, vous me faites, au fond, une démonstration qu'à votre avis, c'est une mauvaise décision. Vous avez le droit de penser ça, mais ça ne fait pas une question, voyez-vous!

1840 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Non, d'accord. Je la pose mal comme question.

1845 Au fond, ce qu'on essaie de voir, c'est que l'effort que le ministère de l'Environnement a fait de reprendre des coupures budgétaires et de les transférer en subvention dans Action environnement ou tous les autres, même si le chiffre mathématique correspondait à quelque chose de sensiblement pareil, l'impact dans le milieu n'est pas du tout le même. Parce que c'est très très différent de supporter des entreprises d'économie sociale, comme on est, avec un suivi sur cinq, dix ans, et dire: «À chaque année, vous présentez une demande et, probablement ou possiblement, on va vous encourager.»

1850 L'an dernier, on a planté 65 000 plants en Estrie avec 24 associations. Cette année, cette subvention de 43 000 \$ est tombée à 13 000 \$. Vous comprenez, toute l'énergie de sensibilisation qu'on a faite...

1855 Alors, c'est pour ça, je l'illustre pour que le calcul soit fait de telle façon qu'on distingue très clairement le support qu'on fait en environnement entre une subvention régulière qu'on fait à des organismes, des bénévoles, et l'offre de différentes subventions que monsieur, madame n'importe qui peut faire. D'accord?

LE PRÉSIDENT :

1860 Mais ça, je ne suis pas sûr qu'ils vont être capables, en dehors d'un document de 300 pages qui explique l'ensemble de la gestion administrative, je ne suis pas sûr qu'ils vont être capables de vous sortir ça, mais on peut demander le mieux possible pour faire le portrait.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1865 Une dernière chose, si vous permettez, toujours dans cette même ligne de pensée. Nous, on veut perdurer. Nos 44 associations sont hyperactives et pleines de bonne volonté, mais on aimerait réussir à établir un partenariat plus solide avec nos ministères les plus impliqués en environnement, qui s'appelle le MAPAQ, qui s'appelle le ministère des Transports, qui s'appelle le ministère des Richesses naturelles et évidemment qui s'appelle le MEF, je ne me souviens plus de la nouvelle appellation. Et encore là, on s'interroge sur les visées gouvernementales pour que ces différents ministères là régionalement puissent soutenir financièrement une forme de partenariat relativement solide.

1875 C'est que les bénévoles peuvent fournir des heures et des heures. L'an dernier, RAPPEL a fourni une moyenne de 90 000 heures d'hommes et de femmes à différents types de tâches, qui va autant de débats juridiques avec nos MRC sur les types de réglementation, que de creuser des trous pour planter des arbres, mais c'est quand même 90 000 heures. Et je vous garantis qu'il n'y a rien d'exagéré là-dedans. Sauf que pour soutenir ça, ça suppose que nos fonctionnaires régionaux qui nous soutiennent, répondent toujours jusqu'à maintenant très ouvertement, soient disponibles. Alors, ça suppose qu'on prévoie des budgets.

1880 Est-ce que notre gouvernement, dans sa politique future de gestion de l'eau, de gestion intégrée de l'eau, prévoit un budget pour soutenir ces bénévoles sur le terrain?

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on va vérifier ça. Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1890 Monsieur le président, vous comprendrez que tout ce qui est basé dans ce document-là, c'est un questionnement. Ces questionnements-là sont sur la table. Votre Commission a pour mandat d'entendre le public à propos de ces questionnements-là. Il n'est absolument pas possible de donner une orientation future avant que vous déposiez votre propre rapport et que le gouvernement en prenne acte pour rédiger sa politique. Alors, on ne peut pas présumer de ce qui va se passer dans sa politique.

LE PRÉSIDENT :

1900 Non, pas sur l'orientation future. Mais sur l'orientation présente, par ailleurs, est-ce qu'il y a des budgets qui sont actuellement disponibles pour ce genre de concertation locale et soutenir les activités citoyennes dans le cadre d'opération?

1905 Dans une autre région, on a discuté considérablement du COBARIC. Et là, voici un projet sur lequel le gouvernement avait investi beaucoup. C'est un projet type. Ici, il y a

beaucoup de militants citoyens et les gens veulent travailler en collaboration avec les ministères. Et ce qu'on essaie de voir, c'est s'il y a un budget consacré à la concertation et au soutien du lien entre les activités des citoyens et les activités des ministères impliqués.

1910 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

De façon spécifique, la réponse, ce serait non. Mais dans le cadre d'Action environnement, du programme Action environnement, qui est à la hauteur de 1 million et un peu plus - je pourrai vous préciser très exactement le chiffre - et les critères d'approbation de ces programmes-là, c'est admissible de façon globale.

Maintenant, il y a de toutes sortes. Il y a du, comme le premier intervenant avait souligné, du ramassage, par exemple, des déchets sur les berges et le budget évidemment est limité. Et là, je ne peux pas vous donner exactement le chiffre, mais il est aux environs de --

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ce sont des subventions qui sont données sur projet, il faut que chaque organisation définisse son projet et obtienne une subvention pour la réalisation de son projet.

1925 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Selon des critères particuliers. Relativement à l'eau, strictement relativement à l'eau, je vous faisais état, hier, d'une somme autour de 300 000 \$ qui avait été distribuée 96, 97, 98 - on a les chiffres plus exacts - et ces sommes-là se sont accrues. Depuis 96, à chaque année, il y a eu un accroissement de ces sommes. Strictement relativement à l'eau, j'entends.

LE PRÉSIDENT :

1935 Est-ce qu'il y a une enveloppe régionale là-dessus?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Nous avons cité pour 1998-1999 quatre ou cinq projets régionaux. Tous les projets, bien sûr, se retrouvent en région, forcément.

LE PRÉSIDENT :

1940 Oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, pour la région de l'Estrie, il y a eu 11 projets dans la région immédiate qui ont été retenus dans le cadre d'Action environnement et faune en Estrie, pour le programme 1998-1999, dont la date limite de dépôt des demandes de subvention est le 9 avril 99 pour la prochaine année. Donc, je n'ai pas le total de ces chiffres-là, mais -- 101 000 \$ donc ici dans la région.

Maintenant, on avait des restaurations de berges, étude de faisabilité, mise en valeur de la salmonidé, étude de conservation de la biodiversité, rapidement, analyse de la qualité des lacs, méthode écologique d'entretien des fossés routiers, certification des entreprises agricoles, exposition itinérante sur l'eau. Donc, c'est de tout type. Conception du matériel d'interprétation sur la biodiversité du parc Watopeka, 10 000 \$.

LE PRÉSIDENT :

Donc, si une fédération, comme RAPPEL dans la région, formulait un projet de concertation des organismes et de soutien au bénévolat, est-ce que c'est le genre de chose qui pourrait être considéré dans le cadre de vos subventions?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui. On pourra donner les informations sur les critères, mais je pense que oui. Tout est relatif là, mais l'approche rencontrerait probablement certains critères.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais outre une subvention pour organiser et soutenir le bénévolat, est-ce qu'il n'y a pas une responsabilité permanente des biologistes de la faune, des agents de conservation de la faune, par exemple, à l'égard des associations de chasse et de pêche, des associations de lacs, des comités de bassins, est-ce qu'il n'y a pas des responsabilités permanentes de soutien, d'encadrement, d'éducation et d'animation?

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

Tout le problème est là.

M. RENÉ PELLETIER :

C'est ça la différence.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

1990 Ce que vous devrez comprendre tout le monde, c'est que dans les actions environnement, on a 10 % pour l'administration. Là, vous comprenez qu'il y a un cercle vicieux. C'est que pour soutenir une permanence dans nos organismes, il faut demander cinq projets qui fournissent les subventions minimales pour des salaires de crève-la-faim et de bénévoles, et on n'arrive pas. Et ça n'assure ni la pérennité de l'organisme, ni la pérennité des permanences, ni la pérennité des projets.

1995 Alors, cette réponse n'est pas une bonne réponse pour les bénévoles. Avoir 101 000 \$ d'Action environnement, excusez-nous - et j'espère que personne n'en sera insulté - mais ça nous met dans la misère pour assurer qu'on puisse avoir des projets vraiment à long terme. C'est une autre formule qu'il faut absolument trouver.

2000 Et c'est ça que je demandais, s'il y avait la volonté d'un gouvernement - je trouvais que monsieur Genest posait très bien la question - pour assurer la permanence.

LE PRÉSIDENT :

2005 Oui?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2010 Peut-être un peu, monsieur le président, vous expliquer le virage que la Direction régionale a fait depuis peut-être quatre, cinq ans. Auparavant, je pense que l'ensemble de nos préoccupations et activités étaient de faire les choses. Devant la rationalisation importante au niveau des ressources - monsieur Thibault le soulignait tantôt - l'Estrie a été une région qui a été fortement touchée dans les compressions, on a fait le virage vers le faire faire.

2015 2020 Donc, l'ensemble des interventions que la Direction régionale fait de plus en plus, c'est de supporter les associations, tel que celle que monsieur Thibault préside, pour mettre notre personnel à leur service. Mais c'est sûr que ça, c'est fait, je dirais, comme dans notre marge de manœuvre. On fait ça après qu'on a fait notre job, dans le fond. Notre job, c'est d'émettre des permis, d'émettre des certificats. Puis là-dessus, vous le savez, le domaine agricole, le domaine industriel depuis deux-trois ans est en effervescence. Donc, je dirais, on fait ça avec notre marge de manœuvre un peu.

2025 Mais effectivement, tout ce qu'on peut dégager comme marge de manœuvre au niveau ressources humaines, tout ce qu'on peut dégager comme marge de manœuvre au niveau même budgétaire souvent, on le met à profit des associations pour faire un petit bout, un petit bout un peu plus loin avec ces gens-là, parce que je pense qu'on ne peut pas les laisser tomber. C'est des gens qui travaillent, on le disait tantôt, des heures nombreuses, puis on fait notre possible.

2030 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Je pense qu'on ne peut pas aller plus loin que ça dans l'étape où on est. Ce que vous faites, au fond là, c'est tout à fait un mémoire, parce qu'au fond c'est les modèles d'intervention que vous développez. Mais c'est utile de le faire, parce que vous avez votre questionnement et on voit les ressources, et on comprend mieux les stratégies de part et d'autre qui sont mises en oeuvre. Vous avez un point de vue à défendre et quand on arrivera aux mémoires, on l'écouterà volontiers.

2040 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Merci, infiniment.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Merci.

Monsieur Dépôt, s'il vous plaît.

2050 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Je croyais que vous alliez à la pause.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait bien que j'arrive à la pause. Les gens n'arrêtent pas de s'inscrire. À un moment donné, je vais être obligé de faire des périodes de fusillade pour qu'on puisse s'en sortir parce que sans ça, là, on n'y parviendra pas. Allez-y, monsieur Dépôt.

2060 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, je voudrais aborder l'aspect qualité de l'eau potable au Québec versus, les normes que nous avons ici au Québec versus celles du Canada, celles de la Communauté européenne et celles de l'Organisation mondiale de la santé. Je pense que c'est assez intéressant de faire un comparatif et de voir où on se situe dans ce niveau-là.

2065 Dans le document de consultation qui nous est fourni, on s'interroge sur les meilleurs moyens d'optimiser la gestion future des 534 usines d'eau potable au Québec et des 1 148 réseaux d'aqueduc pour obtenir évidemment une bonne qualité de l'eau. Est-ce qu'on peut espérer que les normes futures québécoises, en matière d'eau potable, seront moins déficientes dans le futur?

2075 Je vous donne un exemple. Au Québec, selon les chiffres que j'ai, on accepte 350 parties par milliard de trihalométhane dans l'eau potable des villes, alors que dans les autres provinces et aux États-Unis, on fixe le maximum à 100 ppb, c'est une méchante différence, et que les États-Unis même sont sur le point de resserrer leur norme à 40 ppb. Imaginez-vous, entre 350 et 40, c'est 9 fois moins qu'ici. Et l'Organisation mondiale de la santé préconise un maximum de 20 ppb, soit 17 fois moins que la norme québécoise. C'est un exemple. J'en ai deux autres.

2080 Pour ce qui est de la présence des matières en suspension, on parle de 5 UTN, unités de turbidité néphélométrique, soit 5 fois plus que la norme américaine. Et l'EPA, l'Environmental Protection Agency des États-Unis, propose qu'elle soit, la norme américaine, réduite à 0.3 UTN.

2085 Enfin, pour ce qui est du plomb, la teneur permise au Québec, elle est de 50 parties par milliard, alors qu'elle est de 10 ailleurs, au Canada et aux États-Unis et que, selon mes informations qui datent peut-être de 97 quand même, 72 municipalités identifiées par le ministère de l'Environnement du Québec dépassent la norme de plomb canadienne 10 ppb. Combien dépassent la norme québécoise, qui est de 50 ppb?

2090 **LE PRÉSIDENT :**

2095 Vous reprenez une question qui a été abordée à deux ou trois reprises déjà dans l'audience. Sur la question du trihalométhane, on a déjà eu une longue discussion et on a expliqué le passage de 350 au 100 et les problèmes qui sont en route là-dessus. D'une manière générale, le Ministère a aussi annoncé une révision de ses normes d'eau potable et, si j'ai bien compris, le document n'est pas accessible. Il y a eu des communications, la semaine dernière, au colloque Americana à Montréal sur ces questions-là.

2100 Alors, je pense qu'on peut redonner une réponse rapide. Particulièrement, si vous voulez bien, peut-être insister sur les deux éléments qui n'ont pas été abordés de manière formelle, c'est-à-dire le plomb et les matières en suspension. Et on ira voir aussi du côté des Affaires municipales, si nécessaire, et du côté du ministère de la Santé.

2105 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2110 Monsieur le président, il y a deux éléments, si vous permettez. Sur le plomb, peut-être que mes collègues de la Santé pourront répondre plus spécifiquement. Mais dans le projet de règlement sur l'eau potable qui est actuellement au conseil exécutif, ce projet de règlement va répondre à deux préoccupations qu'a soulevées monsieur Dépôt, entre autres, la norme de turbidité qui était de 5, qui est ramenée à 1.

Et une veille ou une vigile va apparaître dans ce règlement-là, qui fait en sorte qu'une municipalité, dont les échantillons sur une espace de temps de 90 jours excèdent 10 % de façon continue, devra se doter d'équipements adéquats au niveau des infrastructures pour, si vous voulez, éviter ces dépassements-là dans le futur. Et les impacts actuels de ce type d'équipements, dont elle devra se doter en raison de la réduction de cette norme de turbidité, sont, l'estimation à l'heure actuelle, autour de 100 millions sur 5 ans.

Donc, ce que ça veut dire, c'est que si potentiellement il y a une cinquantaine de municipalités - je donne un chiffre tout à fait en l'air là - une cinquantaine de municipalités qui étaient potentiellement en situation de dépasser la norme de 1 de turbidité, elles devraient, si elles dépassent cette norme-là pendant 90 jours, se doter d'équipements. Et là, à ce moment-là, on a évalué que l'impact financier pourrait être de 100 millions. D'ailleurs, on a mentionné ce chiffre-là dans le document de consultation.

Donc, au niveau de la norme de turbidité, effectivement, 5, c'était beaucoup trop et on a ramené à 1. Maintenant, cette vigilie-là fait en sorte qu'on a dû tenir compte de l'impact financier énorme pour les municipalités, parce que si on obligeait aujourd'hui toutes les municipalités du Québec à respecter cette norme-là de façon continue, l'impact pourrait être autour de 350 millions. Donc, cette vigilie-là permet de relativiser sur un espace temporel l'impact financier.

Deuxième chose qui va répondre au questionnement de monsieur Dépôt, la mise à jour dans le projet de règlement de 76 normes de qualité faite en fonction des recommandations canadiennes les plus récentes, effectivement, et ce n'est pas un secret de polichinelle, on était presque 20 ans en arrière au niveau de certaines normes au niveau de la qualité de l'eau potable, et ce nouveau règlement-là refait cette mise à niveau de normes.

Entre autres choses également sur les 76 normes de qualité qui sont ajustées en fonction des recommandations canadiennes -- parce qu'il faut dire que si la juridiction sur l'eau potable est strictement de juridiction québécoise, Santé Canada publie régulièrement une mise à jour des recommandations canadiennes sur la qualité de l'eau potable et voit à son application sur les territoires fédéraux. Il peut intervenir à l'échelle nationale lorsque la santé publique est menacée. Donc, on se réajuste par rapport à ces normes-là.

Aussi, quatre autres points majeurs qui se retrouvent dans le projet de règlement sur l'eau potable, le contrôle est amélioré en termes de fréquence de prélèvement des paramètres analysés et du nombre de réseaux visés. Alors, ça, ça a un impact de 1.6 million par année.

Les données de qualité d'eau issues chaque mois du contrôle réglementaire doivent être transmises au ministère sur format électronique. Ça peut paraître bénin, mais il y a un gain environnemental qui se fait par la rapidité de transmission de ces données-là, au niveau du contrôle notamment.

2160 Les modalités d'action suite au dépassement des normes sont ajustées en fonction de la normalisation proposée. Donc, les avis d'ébullition sont moins nombreux, mais mieux ciblés. Par exemple, on pouvait avoir des avis d'ébullition à Montréal avec une quantité énorme plutôt que centrés sur les vrais endroits où il y a des problèmes. Donc, on aime mieux cibler cette chose-là.

2165 Et une désinfection adéquate des eaux de surface est rendue obligatoire, ce qui nécessitera la mise en place d'équipements selon un échéancier normalisé. Donc, un investissement qui peut représenter 10 millions en infrastructures, municipalités, exploitants privés, donc peut-être pour les municipalités sur un espace donné de 3 ans de 5,4 millions.

2170 Je termine là-dessus, en soulignant que ce projet va viser les réseaux suivants: 1 151 réseaux municipaux, 419 réseaux privés, 273 institutions, pour un total d'impact sur 6 millions de personnes.

2175 Donc, comme je vous l'ai souligné, il n'est pas possible, au moment où on se parle, de vous déposer le projet de règlement comme tel, compte tenu des règles administratives, mais les données ou les commentaires relativement à ce projet-là ont déjà été publicisés.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Quand le règlement sera accepté par le Conseil des ministres, il sera mis à ce moment-là en prépublication?

2180 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. Et à ce moment-là, il sera...

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, il va être soumis à une consultation, à une période où les gens pourront faire valoir leurs opinions.

2190 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. Et mon estimation personnelle, qui n'engage que son auteur, je pense que ce règlement-là sera prépublié au cours de vos travaux.

2195 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, pour faire suite à ce que monsieur Latulippe vient de dire, est-ce qu'il y a quelque chose dans cet éventuel règlement concernant les puits privés? Je pense aux

nombreux puits privés que nous avons ici, en Estrie, dans le milieu rural ou même sur le bord des lacs et, à ma connaissance, il n'y a pas de suivi, d'aucune façon.

2200

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'organiser ça, peut-être au niveau de la MRC, avoir un laboratoire certifié qui ferait un arrangement avec la MRC, qui ferait qu'une fois, à tout le moins, si ce n'est pas deux fois par année, au printemps puis un peu en septembre, prendre des échantillons dans un puits puis aller faire les faire analyser pour voir qu'est-ce qu'il en est?

2205

Parce que là, écoutez, moi, je mets mon chapeau de président de l'Association du lac Bowker, j'administre une source, je respecte les normes de l'environnement. La source est dans le parc Orford. Et on doit prendre, entre le mois de mai et le mois d'octobre, deux échantillons pour s'assurer que l'eau est de bonne qualité, c'est-à-dire zéro coliformes fécaux et pas plus que 10 coliformes totaux. Et on affiche autant que possible, puis on avertit les gens que l'eau est conforme.

2210

Imaginez-vous le nombre de personnes qui boivent de l'eau chez eux, puis ils pensent qu'ils boivent de l'eau, puis après ça, bien, peut-être il y a trop de plomb ou il y a trop d'autres choses! Puis après ça, bien, on a un problème avec...

2215

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, pour l'instant, c'est laissé à l'initiative de l'individu.

2220

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2225

Monsieur l'intervenant a tout à fait raison dans son questionnement. La réponse, c'est que dans le projet de règlement, il n'y a pas de spécification sur l'exploitant privé. Mon puits personnel, par exemple. Si je distribue...

LE PRÉSIDENT :

C'est autre chose.

2230

2235 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

... mais à partir du puits particulier. Et cette problématique-là, qui est de toute évidence une problématique sur laquelle, nous-mêmes, on se questionne et qu'on met sur la table de cette consultation-là, on l'évoque, entre autres, à la page 17 où on souligne:

2240 «Vous considérez-vous suffisamment informés sur les eaux souterraines par les autorités? Quels sont les risques liés à l'eau souterraine sur la santé publique qui vous apparaissent les plus importants? Devrions-nous privilégier les utilisations de l'eau souterraine selon des impératifs locaux ou selon un ordre établi pour l'ensemble du Québec?»

2245 Et finalement, tout ça se ramène, on l'a souligné antérieurement, au statut juridique de l'eau souterraine, qui est un statut privé, je le souligne. Donc, le propriétaire du fonds est aussi propriétaire de l'eau qu'il pompe.

2250 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le propriétaire d'un puits, est-ce qu'il y a de la documentation qui peut l'aider ou de l'information utile, un dépliant?

2255 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. J'ai même un document d'une efficacité redoutable. Alors, c'est la Régie de la santé de l'Estrie. Donc, je pense que la balle vient de tomber dans le camp de -- C'est une plaquette qui s'intitule «Les puits domestiques et votre santé».

2260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous avez des commentaires?

2265 **M. RENO PROULX :**

Je vais rendre à César ce qui appartient à César. L'auteur du dépliant est derrière moi, Patrick Polan pourra vous expliquer dans quel contexte on l'a fait.

2270 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, félicitations à la Régie de la santé de l'Estrie. C'est une bonne initiative. Je voulais juste vérifier...

LE PRÉSIDENT :

Il veut parler.

2275 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Avez-vous des commentaires à ajouter?

LE PRÉSIDENT :

2280 À l'arrière. C'est le monsieur en arrière.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2285 Allez-y, vous avez la parole.

M. PATRICK POLAN :

2290 En fait, le dépliant a été réalisé suite à l'étude qu'on a faite dans la MRC de Coaticook sur la qualité de l'eau souterraine. Il y a eu 230 puits domestiques qui ont été sondés, puis il y avait un questionnaire qui était distribué aux propriétaires de puits. Puis on s'est rendu compte qu'il y avait des lacunes d'entretien et peut-être un manque de connaissance quant à l'entretien, à la gestion du puits domestique ou de la qualité de l'eau dans son ensemble, et puis on a produit ce document-là, qui a été distribué à l'ensemble des municipalités de l'Estrie et qui a également été distribué à l'ensemble des citoyens via un courrier porte-à-porte, finalement.

LE PRÉSIDENT :

2300 Vous nous en donnerez 35 exemplaires, s'il vous plaît?

M.JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

2305 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

2310 Monsieur le président, je voudrais rajouter - monsieur Polan a peut-être omis de le mentionner - dans ce rapport de la MRC de Coaticook, il y avait quand même 16 % des puits qui étaient questionnables.

2315 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, juste une précision sur les normes, monsieur Latulippe. Alors, si je comprends bien, le projet de règlement, parce qu'on a déjà eu des échanges dans des séances précédentes là-dessus, le projet de règlement québécois serait pour l'essentiel axé sur les paramètres canadiens, lesquels sont pour l'essentiel les mêmes que ceux de l'OMS. Est-ce que je simplifie en disant ça?

2320 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2325 Je pense que vous simplifiez, mais je ne m'avancerai pas à vous dire où vous simplifiez trop. Je vous soulignerais plutôt, et on pourra revenir là-dessus, parce qu'il me semble que notre spécialiste qui est venu à Chaudière-Appalaches faisait une nuance par rapport à l'OMS, - c'est de mémoire et je pourrai vous le préciser - peut-être des éléments là-dessus qui pourraient alimenter la réflexion de la Commission, dans les notes que j'ai.

2330 «Les éléments nouveaux qui justifient la mise à jour du règlement sur l'eau potable sont: la publication de nouvelles études épidémiologiques sur les risques de gastro-entérite et de cancer associés à la consommation de l'eau potable; deuxièmement, la publication, en 96, de la 6e édition des recommandations canadiennes de qualité de l'eau potable; le renforcement, en 96, de la réglementation américaine sur l'eau potable en réaction aux épidémies majeures enregistrées aux États-Unis...»

2335 - on avait parlé de Milwaukee, je pense -

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

2345 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

«... et à leur préoccupation concernant les sous-produits de désinfection; la révision des processus d'autorisation des équipements dédiés à l'eau potable; la possibilité d'implanter le transfert électronique des données qui permettra de moderniser cette fonction; la publication récente du second bilan sur l'eau potable, qui met en relief l'importance du contrôle de qualité par les exploitants; et enfin, la possibilité de proposer un scénario réglementaire qui rallie tous les partenaires institutionnels, ministériels consultés.»

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Juste une petite vérification au ministère des Affaires municipales, s'il vous plaît. Dans l'hypothèse où la mise en oeuvre de ce règlement amènerait l'obligation de transformations importantes à certaines usines de filtration dans les municipalités, est-ce qu'il y

a un programme de subvention qui est prévu ou est-ce que ça sera à la charge entière des municipalités?

2355

M. YVAN DUMONT :

Comme vous l'a mentionné monsieur Latulippe, il y a effectivement un impact financier important pour les municipalités. Pour quelques municipalités importantes et pour beaucoup de petites municipalités, cet impact-là se situe plus du côté du resserrement des normes sur les THM et la turbidité.

À ce moment-là, on parle d'interventions qui sont plus majeures. On parle d'une usine de filtration, donc un traitement complet pour satisfaire ces nouvelles normes là. Il s'agit principalement de nouveaux équipements et non pas de modifications aux équipements existants. Donc, il y a des municipalités qui s'alimentent en eaux de surface, qui n'ont pas d'équipements requis, donc qui n'ont pas de désinfection, parce qu'il y a aussi une obligation de désinfection obligatoire qui est proposée. Donc, il s'agit d'ajouter de nouveaux équipements.

Effectivement, il y a un impact financier important. Monsieur Latulippe citait le chiffre tantôt de 100 millions de dollars. Il y a un état de situation qui a été porté à la connaissance de la ministre des Affaires municipales et, actuellement, elle a en considération cet impact financier là.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Oui, monsieur Dépôt.

2380 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, j'ai été surpris de constater que dans le document régional, on ne dit pas mot du problème régional, lac Mégantic. Est-ce qu'on pourrait avoir plus de détails à ce niveau? Je parle des trihalométhanes au lac Mégantic.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

On en a parlé ici du lac Mégantic et des trihalométhanes. Il me semble que oui.

2390 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On a évoqué le cas de Sept-Îles, entre autres, mais je pense que...

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cas du lac Mégantic, on n'en a pas parlé?

2400 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! bien, je suis perdu, monsieur, excusez-moi.

2410 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

En Beauce, on a...

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, allons-y. Est-ce que vous avez des données en particulier sur --

2420 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ce qu'on sait, c'est que malheureusement, le lac Mégantic, l'an passé, a été dans une situation déclaré contaminé. Les citoyens de la région, qui sont près de 6 000 à s'approvisionner dans ce lac-là, paient 200 \$ par foyer pour avoir de l'eau. Et il va devoir y avoir une construction d'une usine évidemment plus sophistiquée où il y aura traitement au charbon actif et à l'ozone, qui va coûter dans les 3... on a cité différents chiffres. Est-ce que c'est 2, est-ce que c'est 3 ou c'est 4 peut-être, avec les extras, tout inclus, millions de dollars, qui va faire, en bref...

2425 J'ai déjà lu un document du Ministère, qui disait que lorsqu'on s'embarquait dans une galère comme celle-là, le prix de l'eau risquait de doubler. Je sais aussi qu'il y avait un tournoi de pêche avant au lac Mégantic, puis il n'y en a plus, peut-être parce que les poissons ont trop de trihalo, je sais pas là.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va vérifier deux choses auprès du ministère des Affaires municipales, s'il y a des informations sur cette situation-là pour l'eau potable au lac Mégantic.

2435 **M. YVAN DUMONT :**

Le suivi de la qualité de l'eau potable relève du ministère de l'Environnement. En ce qui concerne éventuellement les nouvelles installations, comme je vous l'ai mentionné tantôt, il y a un état de situation qui a été porté à la connaissance de la ministre sur les impacts financiers pour l'ensemble des municipalités qui pourraient être touchées par la nouvelle réglementation.

2440 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez du 4 millions et d'une usine, c'est donc la Municipalité du lac Mégantic qui veut faire --

2445 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

En fait, ce que je veux dire, c'est que des 32 municipalités, ça coûte 75 millions. Du 75 millions, pour régler le cas du lac Mégantic, à ma connaissance, c'est autour de 3 millions.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'à votre connaissance, la Municipalité du lac Mégantic a déposé un projet?

2455 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bien, là, écoutez, je demande des informations. Je n'ai pas toute toute l'information.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est pour ça que je vérifie s'il y a une demande de projet.

2465 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Mais nos amis du MEF le sauraient peut-être davantage.

LE PRÉSIDENT :

2470 Ça va. C'est parce que le dossier se promène d'une place à l'autre. Allez-y.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2475 Monsieur le président, avant que je cède la parole à monsieur Gagnon qui pourra donner un peu d'information, je veux corriger, si vous le permettez, une remarque qui a été dite par

monsieur Dépôt. Je ne veux pas laisser non plus une impression. C'est que s'il n'y a plus de tournoi de pêche au lac Mégantic, ça n'a aucun rapport avec la qualité de l'eau, c'est un problème budgétaire de l'association, purement et simplement.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. ROGER GAGNON :

2485 Alors, juste une précision. C'est que les trihalométhanes ne sont pas une analyse obligatoire que les réseaux doivent faire régulièrement, comme les coliformes fécaux ou bien comme toute l'analyse des paramètres physico-chimiques.

2490 Pour ce qui est de lac Mégantic, au central, il y a certainement eu des analyses qui ont été faites pour savoir un peu la problématique au niveau du Québec. J'ai en main ici un rapport qui avait été déposé par la Municipalité de lac Mégantic, à savoir est-ce qu'il y a des travaux de déplacer la prise d'eau pour améliorer la qualité de l'eau et pour éviter aussi des coûts importants de filtration. Parce que pour régler le problème des trihalométhanes, évidemment, on enlève la 2495 matière organique, ce qui fait en sorte que la chloration n'engendre pas un dérivé ou, en tout cas, la formation de ce produit de trihalométhane.

2500 Alors, ce qu'on a ici, c'est que ces résultats-là démontrent effectivement qu'ils sont près de la norme. Ils ne dépassaient pas la norme, mais ils sont près de la norme actuelle.

LE PRÉSIDENT :

2505 Mais est-ce que la Municipalité du lac Mégantic a déposé auprès de vous un projet qui permet de traiter l'eau potable? L'intervenant parle d'un projet de l'ordre de 3 ou 4 millions avec une usine à l'ozone. Est-ce qu'il y a un tel projet qui est chez vous à l'étude?

M. ROGER GAGNON :

2510 Non, monsieur le président, nous n'avons pas encore un tel projet chez nous pour analyse.

LE PRÉSIDENT :

2515 Parce que le déplacement de la prise d'eau, c'est différent de l'installation d'une usine de filtration à l'ozone. Oui?

2520 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur Beauchamp, quand monsieur Gagnon parle de la norme, on parle toujours de la norme 350 parties par milliard?

2525 **M. ROGER GAGNON :**

Oui, effectivement, on parle de la norme de 350 microgrammes. Et les données que j'ai ici, c'est une moyenne de 340.

2530 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Donc, je trouve que c'est assez important. Dans mon préambule, j'ai exposé la norme ailleurs là...

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais par ailleurs, il y a eu un échange sur la norme. Parce que ça, c'est une norme ponctuelle et l'autre, c'est une norme sur quatre prélèvements. Alors c'est pour ça, voyez là-dessus les transcripts du 16 mars, dans l'après-midi, où là il y a eu un échange. Il y a une différence de méthodologie. Le chiffre est une chose, mais la méthodologie, le nombre d'observations, c'est différent.

2540 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ça, c'est le 16 mars, à Montréal?

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2550 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

J'étais absent.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Mais les transcripts sont accessibles. Ça va?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

D'accord. Mon autre question...

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous êtes rendu à trois là.

2565 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ah! bien, mais j'en ai une courte. Elle est intéressante, je pense bien.

2570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Avant de changer de question - monsieur Dépôt - vous avez mentionné que les trihalométhanes n'étaient pas obligatoires dans l'analyse. Pour quelle raison et est-ce qu'elles le seront dans le nouveau règlement sur l'eau potable?

2575 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Je pense que mon collègue n'était pas attentif, monsieur le commissaire. Est-ce que vous pouvez répéter votre question?

2580 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous avez mentionné que les trihalométhanes ne sont pas d'analyse obligatoire. Pour quelle raison?

2585 **M. ROGER GAGNON :**

Je ne saurais pas vous dire, monsieur le commissaire.

2590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que dans le nouveau projet de règlement sur l'eau potable, on devra analyser les trihalométhanes?

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, la réponse a été donnée sur la première partie. La raison, c'est que c'était une analyse trop complexe, ce n'était pas fait par la Municipalité, elle est faite par le ministère de l'Environnement. Elle est faite occasionnellement, et je pense que c'est par le ministère de l'Environnement parce que c'est une autre catégorie d'analyse. C'est ce que vous nous avez dit antérieurement.

2600

2605 **M. ROGER GAGNON :**

Oui, c'est une autre catégorie d'analyse. Et c'est le central, chez nous, pour une analyse à l'échelle du Québec, exploratoire, qui a fait cette démarche-là et qui faisait appel à certaines ressources dans les directions régionales.

2610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais ce que je veux cerner, monsieur le président, c'est la documentation qui pourrait nous aider à se poser la question sur l'indication d'une analyse obligatoire des trihalométhanes.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, c'est bien important. Le nouveau règlement...

2620 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Est-ce qu'il comporte cet élément-là? Écoutez, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui. Ce n'est pas parce que je ne veux pas vous le dire, je vais vérifier et je vais vous revenir là-dessus.

2625 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Vous permettez un commentaire? Il faudrait que ça fasse partie, d'après moi, sans ça... en tout cas.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que les échanges antérieurs avaient montré, c'est que ce n'était pas le même type d'analyse. Et donc, les paramètres traditionnels sur lesquels la Municipalité est obligée de faire son examen et de l'envoyer une fois par mois au Ministère, c'était une chose. Ça, c'est un autre type d'examen, c'est pour ça qu'il ne se produisait pas à la même fréquence et de la même manière.

2635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le ministère de la Santé a de l'information, par hasard?

2640 **M. RENO PROULX :**

Au niveau de la révision du règlement de l'eau potable, il y a un comité conjoint avec le ministère de la Santé qui a été fait, des gens du Ministère qui ont travaillé là-dessus. Nous, on recevait ça favorablement parce que, au niveau du suivi biologique, il y avait déjà des ajustements qu'on avait faits.

Au niveau du plomb, entre autres, il y a déjà plusieurs années que le seuil, au-delà duquel on s'inquiète sur le plan de la santé au niveau de la population générale, est à la baisse constamment. Il a été un temps où on parlait de 300 mg par litre, qui était bon pour toute la population. Maintenant, 300, c'est bon pour les travailleurs. Et pour la population générale, on parle de 150. Pour la femme enceinte et les jeunes enfants, de 100.

Alors, c'est une norme qui est continuellement à la baisse au niveau du suivi biologique.

Alors, le fait de réviser la norme à la baisse au niveau de l'eau, évidemment, ça va en conformité d'une façon conséquente avec le suivi biologique.

Au niveau des unités de turbidité néphélométrique, en révisant la norme de 5 à 1, non seulement je crois bien que ça va régler une bonne partie des problèmes de trihalométhane, mais en plus également sur le plan des maladies infectieuses. Parce qu'on savait, nous, à 5 UTN, qu'il y avait certains virus qui résistaient au traitement de chloration, entre autres virus de l'hépatite A et virus de poliomyélite. Même à 1 unité de turbidité néphélométrique, même à 1, ce n'est pas pour inquiéter personne, mais on sait qu'il y a certains virus qui réussissent quand même à survivre. Alors, si on passe de 5 à 1, on aura déjà grandement amélioré la situation. Mais on sait qu'à 1, certains virus de poliomyélite résistent quand même. Et heureusement, on a une couverture vaccinale qui est très élevée dans la population générale, qui fait en sorte que le problème est quand même assez contrôlé. Alors, évidemment qu'on la reçoit d'une façon très favorable cette révision-là.

2670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

J'aurais dû vous poser la question plus tôt. Merci beaucoup.

Et peut-être que, monsieur le président, on pourrait en profiter pour dire que quand une personne-ressource a des éléments d'information, même si la question ne lui est pas posée, de ne pas se gêner.

2680 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, pour la dernière question, j'ai demandé d'être assisté de notre directeur général au CRE, Roger Riendeau, parce que je présume que vous allez peut-être me poser une sous-question.

Nous, on est des régionalistes et on est d'accord avec le gouvernement lorsqu'il donne aux régions plus de responsabilités et aussi vers les municipalités, mais il y a quand même un danger. Je veux parler, entre autres, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ce qu'on appelle communément le Q-2 r.8.

J'aimerais savoir dans les autres régions, parce qu'on a des chiffres, dans les autres régions, de quelle façon c'est appliqué. On a des chiffres. Par exemple, il y a des municipalités qui font la vidange à tous les deux ans pour les résidences permanentes, à tous les quatre ans pour les résidences de villégiature, l'installation de la fosse septique, le champ d'épuration. Comment c'est appliqué? Parce qu'en fait, le provincial a délégué cette responsabilité-là aux municipalités, mais est-ce qu'on est sûr de la façon que ça s'applique? Et dans quel pourcentage?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

On est sûr de la façon dont ça s'applique -- on suit, je dirais, à la trace ces données-là, ça c'est sûr. Et justement au moment où on se parle, cette semaine, il y a une formation qui est donnée sur le nouveau projet Q-2 r.8, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui subit une transformation, je le ressouigne, disons majeure.

Et donc, par exemple toute nouvelle technologie, dans laquelle on peut retrouver un gain environnemental, va être admissible à une adaptation autrement que par à la pièce en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui permet au ministre d'accorder, presqu'en termes de projet pilote, une nouvelle technologie, de la mettre en oeuvre pendant un certain temps, sous certaines conditions.

Maintenant, avec le nouveau règlement, selon des paramètres qui vont donner une performance au niveau des rejets selon le type de sol, les nouvelles technologies seront plus admissibles une fois qu'elles auront été certifiées conformes auprès du Bureau de normalisation du Québec.

Je souligne aussi qu'il y a des éléments dans ce règlement-là -- et on pourra vous faire un topo, pas aujourd'hui malheureusement, auprès de la Commission, particulier sur ce règlement-là. Mais il y a, par exemple, au niveau des vidanges de fosses septiques, je pense que monsieur Dépôt à évoqué ce point-là, actuellement, je vous l'avais souligné, dans une résidence disons d'habitation temporaire, la vidange va se faire aux quatre ans; dans une résidence permanente, elle doit se faire aux deux ans.

Or, le nouveau projet de règlement permettrait à la municipalité, dans le cas des résidences permanentes, qu'il y ait une évaluation des boues de la fosse septique faite par, disons, un sous-contractant de la Municipalité selon des normes qui apparaîtront au règlement. Et lorsque cette quantité de boue-là sera dépassée automatiquement la Municipalité pourra

2725 décréter une vidange sur son territoire. Donc, il y aura une marge de manoeuvre pour accentuer la vidange dans sa propre municipalité.

2730 2735 Donc, il y a plusieurs articles comme ça qui vont apporter des modifications notables à un vieux règlement. Et c'est important de le mentionner, parce que ce règlement-là fait partie de ce que, en 93 -- et je fais du pouce sur cet élément-là qui a été soulevé, en 93, si, entre autres directions, la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau a été au niveau administratif redéployée, je dirais, dans d'autres directions... en passant, il y a des directions qui ont subi les affres des coupures de façon beaucoup plus intense que ça.

2740 2745 Il faut noter qu'en 93, on a obligé un certain nombre de choses, dont le Q-2 r.8 qui était en modification, dont la Politique de protection des rives, dont l'intégration obligatoire dans les schémas d'aménagement de cette politique-là. Il y a tout un corpus législatif qui a été fait en 93 pour, si vous voulez, pallier à cette ressource. Mais là, je digresse là-dessus. Je reviens sur le Q-2 r.8.

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que sa question était est-ce que la vérification est faite à propos --

2745 2750 Donc, premièrement, oui, le règlement est en révision. Deuxièmement, est-ce que la vidange est faite aux deux ans pour les résidences et aux quatre ans pour la villégiature? La réponse est oui. Et là, vous voulez savoir si le Ministère avait des données là-dessus. Il me semble qu'on les a déjà demandées, on a eu déjà un échange sur ça. Et là, vous voulez savoir sans doute si, au niveau local ou régional, il y a des informations.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2755 Je posais cette question-là, c'est parce que l'an dernier... On engage à l'occasion des stagiaires. On a des étudiants, ici, en maîtrise en environnement qui veulent avoir des emplois d'été. Malgré nos faibles budgets, on réussit quand même à trouver des programmes.

2760 2765 On a fait faire un relevé l'an dernier auprès des 105 municipalités de l'Estrie, à savoir qui faisait quoi. Écoutez bien, je suis un peu mal à l'aise, je ne veux pas donner trop de détails, mais j'ai tombé en bas de ma chaise sur le résultat. C'est-à-dire que quand vous apprenez que 78 % des municipalités appliquent plus ou moins le règlement, question d'inspecteur municipal, question de vidange des fosses septiques --

2765 2770 Moi, je peux vous dire que dans certaines municipalités -- je peux citer la mienne, je demeure à Orford, je peux citer certaines municipalités de la région de Sherbrooke, il y en a 20, 30, mettons, oui, qui font la vidange des fosses septiques, surtout près des lacs. Et là devient l'importance d'avoir des associations de lacs, parce que c'est ces associations-là de RAPPEL et autres qui font des pressions sur les municipalités, puis qui disent: «Écoutez, il y a

un règlement. Il est ici le règlement. Puis on le sait, on l'a appris par coeur. Il faut le faire appliquer correctement à part ça.»

2770

Parce qu'il y a des municipalités qui, un certain temps, ils l'ont mal appliqué. Imaginez-vous, ils vidangeaient les fosses septiques de tout le monde à tous les deux ans, villégiateurs ou pas. Les villégiateurs, qui viennent deux mois par année, ils mettent peut-être ça d'épais de solide dans le fonds de la fosse, puis ils payaient 110 \$ pour la faire vidanger. C'est un petit peu ridicule, ça ne respecte pas le règlement. Ça fait qu'on a fait des interventions. Ça a été corrigé chez nous, entre autres, à Orford.

2775

Mais on se demande si c'est généralisé à l'effet que, par exemple au Québec, est-ce qu'on... on a décentralisé, comme je vous disais tantôt, mais est-ce qu'on peut trouver un moyen de s'assurer que l'application du règlement se fasse?

2780

LE PRÉSIDENT :

2785

Là, il y a deux choses là-dedans. Il y a l'application du règlement, c'est-à-dire un établissement conforme quand une maison est construite ou agrandie. Ça, c'est une chose. Et deuxièmement, la vidange périodique, est-ce que la Municipalité est tenue de vérifier ou d'avoir un contrôle sur les vidanges périodiques des fosses septiques, d'après la réglementation.

2790

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, monsieur le président. Et même, en vertu de l'article 86 ou 87 de la Loi sur la qualité de l'environnement - là, je ne trouve pas l'article rapidement comme ça - où on a délégué l'application du règlement Q-2 r.8 à la Municipalité, elle doit appliquer les mêmes normes et les mêmes prescriptions qui apparaissent au règlement provincial sur son territoire, à moins qu'elle démontre, en vertu des articles 124, 125 et 126 de la loi, qu'il y a des gains environnementaux tels, que le ministre va donner préséance à sa réglementation sur la sienne.

2795

Et je peux vous avouer que relativement à la vidange des fosses septiques, cette démonstration-là est très rare et je n'oserai pas dire absolument inexistante au niveau du Québec ou à peu près.

2800

LE PRÉSIDENT :

2805

Donc, la Municipalité est tenue normalement de s'assurer que la vidange des fosses des individus est faite.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2810 Oui, parce qu'elle a un règlement à cet effet pour la vidange des fosses septiques au niveau permanent ou au niveau résidentiel de villégiature, alors donc, c'est à elle à appliquer ce règlement-là.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2815 Je peux expliquer davantage, si vous permettez, monsieur le président. C'est que dans certaines municipalités - je vais citer par exemple Canton de Magog, Canton d'Orford - ils ont passé un règlement et chargé sur le compte de taxes municipales donc 50 \$ par année pour les domiciliés. Et les résidences secondaires, bien, c'est moins. Ce qui fait que ça paye le coût de la vidange à tous les deux ans dans un cas et à tous les quatre ans dans un autre cas.

2820 Puis même, ils engagent un étudiant qui circule de fosse à fosse avec le camion et il prend des notes. Il vérifie voir si - ça lui donne l'occasion d'inspecter la fosse aussi - voir si tout est conforme, puis il fait un rapport à la Municipalité. Puis c'est compilé ces données-là. Donc, là, on est dans un bon chemin pour faire l'application assez correctement. Mais ce qu'on a constaté avec notre petite enquête qu'on a faite l'an passé, c'est que c'est à très petite minorité 2825 qui le fait, malheureusement.

2830 Puis je veux vous citer, je termine là-dessus, je veux vous citer que dans la MRC de Memphrémagog, il y a 22 400 personnes villégiateurs. Il y a 30 lacs dans cette MRC-là. En Estrie, on évalue à peu près à 80 756, d'après les calculs que j'ai faits, selon les données que j'ai pu retrouver dans le document, personnes qui sont dans des résidences branchées sur une fosse septique et, au total, il y a près de 50 000 villégiateurs qui viennent en Estrie.

2835 Remarquez bien, ils ne sont pas tous branchés sur une fosse septique parce que dans certains cas, près du mont Orford, entre autres Chérbourg, Estrimont, dans ce secteur-là, il y a un égout collecteur qui a été subventionné par le Ministère, il y a plusieurs années. Mais il reste qu'on doit être inquiets un peu de la situation, parce qu'on souhaiterait que ça soit bien appliqué pour avoir de bons résultats sur la qualité de l'eau future. Merci.

2840 **M. ROGER RIENDEAU :**

2845 Juste en complément, monsieur le président, si vous me permettez, ce serait peut-être bon d'avoir un portrait aussi de la région au niveau des installations septiques. Au fond, ce qu'on a eu dans le portrait régional, on ne parle pas ou peu des installations septiques. Alors, si on pouvait avoir un portrait de la situation au niveau des installations qui sont conformes, également au niveau des types de technologie utilisée puis de leur efficacité, puis en complément au niveau des boues, alors ça pourrait être intéressant. Ça peut provenir aussi des MRC. En fait, c'est un peu les besoins qu'on a actuellement à ce niveau-là.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a un problème de connaissance là.

2855 **M. ROGER RIENDEAU :**

Oui.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

2865 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ce portrait-là, évidemment, les chiffres qu'on vous a soumis étaient des chiffres au niveau de tout le Québec, 600 000 à 650 000 fosses septiques ou installations. Je ne dirai pas fosses septiques, il y a d'autres types d'installations.

2870 Maintenant, pour la région de l'Estrie, comme c'est d'application municipale, ce sont, en bout de ligne, les municipalités qui s'occupent chacune de leur territoire, du bilan qui peut se passer là-dessus. L'appui du Ministère qui a délégué l'application, c'est au niveau de la formation des inspecteurs. Alors, le seul point qui pourrait être fait, c'est que mon collègue de la Direction régionale fasse le pont près des municipalités. Mais là, je ne veux pas lui donner plus de charges qu'il en a déjà.

2875 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Monsieur le président, je veux juste comprendre le travail que le CRE a fait au niveau des 101 municipalités. C'est une étude de l'application ou un état de situation ou un bilan?

2880 **M. ROGER RIENDEAU :**

Non. En fait, ce n'est pas une étude sur l'application du Q-2 r.8. Disons que ça ne nous appartient pas. En fait, c'est plus un état de connaissance du rôle qui est joué par les municipalités dans le dossier des installations septiques, dans le but de préparer un guide d'information sur le terrain pour donner aux riverains, pour donner aux gens qui ont des besoins à ce niveau-là et également aux municipalités. Alors, c'était l'objet de l'étude en question.

LE PRÉSIDENT :

2890 Puis ce que vous souhaitez, c'est un bilan de ce qui existe et de la manière dont cela est géré. Et ce bilan-là devrait être une compilation faite après une enquête auprès des municipalités concernées.

M. ROGER RIENDEAU :

2895 De l'ensemble des municipalités, en fait, oui, concernées, oui.

M. YVAN DUMONT :

2900 Monsieur le président, j'aurais peut-être une information complémentaire pour l'intervenant, si vous le permettez.

2905 Le Ministère a financé, dans le cadre d'un programme particulier, des projets pilotes de plan directeur de gestion des boues. Il y a un de ces projets-là qui concernait la MRC du Granit, qui ont donc réalisé un plan directeur de gestion des boues, qui donne un état de situation au niveau de la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC. Ça fait qu'en vous adressant à cette MRC-là, vous pourriez avoir un très bon élément d'information.

M. ROGER RIENDEAU :

2910 Il y a toujours les endroits où il n'y a pas d'installation conforme. Les boues, c'est une chose, mais les installations conformes, c'est autre chose.

M. YVAN DUMONT :

2915 Le plan directeur faisait un état de situation des installations conformes, non conformes et des endroits où il n'y avait pas d'installation.

M. ROGER RIENDEAU :

2920 C'est bien, merci.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2925 Et auprès des partenaires la COMBEQ corporation, comme ils sont partie à la formation sur le Q-2 r.8, ils doivent certainement avoir des données sur ce qui se passe chez leurs membres.

2930 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

J'ai l'impression aussi que - on va terminer là-dessus - qu'en faisant la vidange périodique, deux ans, quatre ans, ça permet aux municipalités de voir l'état de la situation. Mais il reste qu'il faut charger une taxe et politiquement, malheureusement, ce n'est pas rentable peut-être.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, de ce temps-là, ce n'est pas très rentable. Merci.

2940 Alors, une pause de dix minutes, s'il vous plaît, et on reprendra avec monsieur Rodrigue Blais.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une petite intervention technique. J'ai énormément de monde en attente et un certain nombre d'insatisfactions de la part de gens qui n'ont pas pu venir encore. Je vais incessamment fermer le registre. Par ailleurs, j'aimerais, comme beaucoup de gens reviennent pour la deuxième, troisième, quatrième fois et que certaines personnes ne se sont pas présentées, il faudra qu'on voie, au début de la soirée, si on ne donnera pas priorité aux personnes qui n'ont pas eu l'occasion encore de prendre la parole. Je vous demande d'être compréhensifs.

2955 Il y a tout l'élément répétitif d'une audience comme ça. On en a encore pour probablement autour de 200 heures d'audience à faire à travers l'ensemble des autres régions et c'est l'aspect cumulatif de la connaissance qui s'inscrit. Il y a des problèmes, il y a des ratés. Les systèmes électroniques ne fonctionnent pas comme on voulait parce que la compatibilité des documents ne rentrent pas aisément sur notre site. Et la photocopie, l'expédition de documents, c'est extrêmement lourd, j'ai quatre personnes qui travaillent à Québec là-dessus pratiquement à plein temps pour fournir les sites d'information. Mais on va y parvenir pareil.

2965 Alors, monsieur Rodrigue Blais, s'il vous plaît. Monsieur Rodrigue Blais. En voilà un qui s'est découragé.

Alors, madame Monique Clément, s'il vous plaît.

2970 **Mme MONIQUE CLÉMENT :**

Oui, bonjour, monsieur le président et commissaires! Je vais être brève vu qu'il y a beaucoup de gens qui attendent. Alors, je suis au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et puis ma première question est plus une précision au niveau du portrait régional de l'Estrie.

2975 On nous dit, en page 6, que la qualité des rivières, des cours d'eau est bonne ou satisfaisante. Et puis en page 12, on fait état qu'après une averse, la qualité des eaux se détériore rapidement. Donc, je me demandais si c'était possible d'avoir les résultats de façon plus précise, plus exhaustive, à savoir, bon, la qualité des eaux est bonne mais quand est-ce que les analyses ont été faites? Est-ce que c'est en période de crue, d'étiage, après une averse, quand il faisait beau, etc.? Puis avec tous les paramètres qui ont été analysés, est-ce que c'est possible d'avoir les résultats de chacun de ces paramètres-là pour chacune des stations qui ont été analysées?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Les échanges d'hier ont permis de éventuellement nuancer les affirmations. Ces affirmations-là sont principalement faites à l'égard des rivières. À l'égard des lacs, c'est autre chose, il n'y a pas de jugement global. Et sur les analyses qui ont été faites, on va revérifier les méthodologies. Et je pense que, hier déjà, on a demandé un certain nombre de résultats, alors je vérifie ça tout de suite.

2990 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vais demander à monsieur Primeau, qui va aussi préciser les paramètres - justement une question qui avait été donnée - sur ce qui a été mesuré en amont et en aval des papetières lors des derniers échantillonnages.

3000 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, pour répondre à la question ici - je vais commencer par ça - l'interprétation de nos résultats en fonction des épisodes de pluie, c'est quelque chose qu'on fait de façon toute récente. Comme j'ai dit hier, nous revenons sur la rivière Saint-François, durant l'été 1999, à six reprises. Et normalement, on peut espérer qu'au moins une de ces visites-là va se faire en période de pluie. Et on va interpréter les résultats en fonction des conditions climatologiques.

3005 Parce que ce qui arrive, c'est qu'on visite 35 endroits dans le bassin versant de la rivière Saint-François, et pour des raisons très techniques et très administratives, on ne peut pas faire des blitz à coup sûr, en période de pluie, nos échantillonnages sont apofixes. Donc, cette problématique-là est difficile à adresser de notre côté.

3015 Pourquoi? Parce qu'on a à transmettre nos échantillonnages au laboratoire avant le jeudi pour pouvoir faire certaines analyses, comme par exemple les fameux coliformes fécaux. Donc, ça nous impose des contingences assez importantes et ça nous empêche d'avoir une bonne capacité de réponse en fonction des épisodes de pluie, qui sont une problématique, je l'avoue, très importante.

3020 Qu'est-ce qu'on va faire? C'est lors de l'interprétation, ça va être par après qu'on va étudier, comme je disais tantôt, les conditions climatologiques pour répondre à ces questions-là.

LE PRÉSIDENT :

3025 Maintenant, madame voulait savoir, pouvez-vous nous rappeler rapidement les paramètres que vous examinez et les résultats déjà acquis?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3030 Bon, pour ce qui est des paramètres mesurés, c'est les paramètres conventionnels de la qualité de l'eau, c'est-à-dire azote, phosphore, turbidité, conductivité, coliformes fécaux. Ensuite, il y a la chlorophylle A, les matières en suspension, l'oxygène dissout. Il peut y avoir d'autres paramètres, mais ils sont d'ordre mineurs par rapport à ceux que je viens de nommer.

3035 Ensuite, pour ce qui est de la disponibilité des résultats, ces résultats-là sont disponibles dans nos rapports qu'on a déjà publiés sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-François, comme celui-là ici. Les résultats sont là-dedans. Il y a des exemplaires à la Direction régionale de l'Estrie, si je me rappelle bien. Vous avez ce document-là en bibliothèque, je crois?

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être amusant, peut-être qu'ils ne l'ont pas.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

3045 Si on ne l'a pas, monsieur le président, on va s'organiser pour l'avoir.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3050 Je suis certain qu'il se trouve dans les officines, parce qu'il y a beaucoup de gens qui m'appellent de la Direction régionale pour avoir des précisions. Donc, je suis certain qu'il y a au moins des membres du personnel qui l'a dans ses choses.

3055 Mais pour ce qui est des données brutes en tant que telles, elle sont disponibles à Québec, à notre direction. Par simple appel téléphonique, les données vont vous être transférées selon vos besoins. Ces données-là sont d'ordre public et on a obligation de vous les transmettre.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

3060 Monsieur le président, un de mes collaborateurs vient de me souffler à l'oreille qu'on l'a.

LE PRÉSIDENT :

3065 Vous l'avez. Ouf! Vous êtes capable de le donner à madame? Vous en avez des copies pour donner à madame?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3070 Malheureusement, la seule copie que j'ai, c'est la mienne. Ce qui arrive, c'est que ce rapport-là a été publié à 800 exemplaires et je pense qu'il est épuisé. Donc, il serait juste disponible pour consultation localement, ici. Puis aussi, une autre chose, il est sûrement disponible à la bibliothèque des sciences de l'Université de Sherbrooke.

3075 Ensuite, pour ce qui est des précisions que je vous ai dit que je vous amènerais concernant les mesures qui ont été faites en amont, en aval des papetières dans la rivière Saint-François lors de l'été, finalement c'est l'été 97 que ces mesures-là ont été faites. Les paramètres qui ont été mesurés sont les acides gras et résiniques, les chlorophénols.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

 Acides gras et?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3085 Résiniques, les chlorophénols, les phtalates, les HAP et les métaux lourds et BPC. Ça, c'est les analyses qui ont été faites. C'est pour nous permettre de faire une comparaison entre les résultats de 1991, avant la mise en service des installations de traitement secondaire des usines de pâtes et papiers dans le bassin versant. Malheureusement, les fameuses dioxines et 3090 furannes n'ont pas été mesurées. C'est pour ça que je vous disais qu'il fallait que je vérifie ça.

LE PRÉSIDENT :

 Et les résultats de ça vont être disponibles quand?

3095

3100 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Ces résultats-là, comme je vous disais hier, devraient être disponibles d'ici la fin de 1999 si tout va bien. Ça, évidemment, c'est toujours des voeux pieux, selon nos disponibilités.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. L'échange aussi, hier, a permis de savoir qu'il y a d'autres choses qui ont été analysées sur d'autres paramètres, la flore benthique et...

3110 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Et les poissons.

3115 **LE PRÉSIDENT :**

... et les communautés de poissons et de benthos. Correct?

3120 **Mme MONIQUE CLÉMENT :**

Oui, merci. Ma deuxième question touchait plus au niveau des égouts pluviaux. On a parlé déjà de l'érosion puis toute l'eau qui se retrouve dans les cours d'eau. Et ma préoccupation, moi, était plus au niveau des milieux urbains.

3125 J'ai fait une étude à l'université, qui démontrait une augmentation du taux de BPC dans... c'est en Ontario, mais je crois que c'est applicable ici aussi. Donc, les BPC, il y avait un terrain contaminé aux BPC à proximité d'un réseau d'égouts et puis la concentration en BPC passait de 16 nanogrammes par litre à 240 lors d'une pluie. Ça, c'était analysé dans l'eau du lac où se déversait l'égout pluvial.

3130 Donc, je me demandais, les égouts pluviaux et sanitaires, est-ce qu'ils sont combinés et donc, dans ce cas-là, rattachés à une usine d'épuration? Et puis si c'est le cas, qu'est-ce qui arrive au moment qu'il y a une pluie abondante et puis que les volumes excèdent la capacité de l'usine d'épuration? Est-ce qu'on fait seulement un by-pass dans la rivière, donc les pluviaux et sanitaires également? Et puis si ce n'est pas rattaché ensemble, est-ce qu'on prévoit un traitement quelconque pour les égouts pluviaux au niveau des milieux urbains?

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Le représentant des Affaires municipales, les municipalités de la région --

Est-ce que vous avez une ville en particulier que vous vissez? Parce que les solutions ne sont peut-être pas les mêmes d'une ville à l'autre. Voulez-vous qu'on prenne la Ville de Sherbrooke comme révélateur là-dessus?

3140

Mme MONIQUE CLÉMENT :

Oui, on peut prendre ça ou peut-être, je ne sais pas s'il existe des portraits au niveau provincial à ce niveau-là.

3145

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Monsieur.

3150

M. YVAN DUMONT :

Oui, il y a effectivement des endroits, des municipalités où les réseaux sont de type unitaire, c'est-à-dire qu'il y a à la fois les eaux domestiques et les eaux pluviales qui sont véhiculées dans la même conduite. Ce qui se produit à ce moment-là, c'est qu'en temps de pluie, les surplus d'eau provenant de l'eau de ruissellement sont déversés à des points de régulation du débit avant d'être acheminés à la station d'épuration. Effectivement, il peut y avoir des déversements d'eau contaminée au milieu, en temps de pluie, sur ces réseaux-là.

3160

Maintenant, la problématique qu'on a relevée à ce niveau-là concerne surtout la contamination bactériologique qui pouvait résulter de ces débordements-là. Il y a quelques cas où il y a effectivement une nuisance qui a été constatée suite à ces débordements-là. Et actuellement, il y a des approches et des solutions qui sont investiguées pour résoudre le problème posé par ces débordements-là.

3165

Les solutions sont de nature, de type rétention, c'est-à-dire qu'en temps de pluie, les surplus d'eau sont emmagasinés dans des bassins, dans des réservoirs, pour être par la suite relargués dans le réseau d'égouts ou dans le réseau d'interception pour être traités par la station d'épuration.

3170

LE PRÉSIDENT :

Le début de la question de madame était dans le cas des réseaux séparés, vous avez un réseau d'égout direct sanitaire qui va à l'usine de traitement, et vous avez un égout pluvial. Sa question était, à partir d'un exemple dans l'Ontario, ils disaient que l'égout pluvial interceptait aussi de la pollution accumulée dans un terrain et que la décharge à la rivière montrait un taux de contamination de 16 dans le cas des BPC, de 16 à 240. Dans le cas de Sherbrooke, par exemple, est-ce que c'est un réseau unitaire ou un réseau séparé?

3180 **M. YVAN DUMONT :**

C'est en partie un réseau unitaire. Mais je veux dire, à ma connaissance, il n'y a pas eu en tout cas d'analyse chez nous, au ministère des Affaires municipales, sur une contamination au niveau des BPC par les réseaux pluviaux. Je pense que ce cas-là est peut-être une 3185 problématique très locale.

Maintenant, c'est sûr que les réseaux pluviaux, je veux dire, ils charrient les eaux de lessivage des surfaces imperméables en milieu urbain. Donc, évidemment, il y a des quantités 3190 importantes de matières en suspension qui sont charroyées par ces eaux pluviales là. Et on peut retrouver des substances contaminantes dans ces matières en suspension, définitivement.

LE PRÉSIDENT :

Et ça, ces eaux-là, d'une manière traditionnelle, ne sont pas traitées, sont déversées 3195 directement dans les cours d'eau sans traitement?

M. YVAN DUMONT :

Quand on parle des eaux pluviales, actuellement elles ne sont pas traitées, non.

LE PRÉSIDENT :

Sauf là où on a un réseau unitaire.

M. YVAN DUMONT :

Là où il y a réseau unitaire, parce qu'il y a une contamination avec des eaux usées, donc il y a un mélange avec des eaux usées domestiques, il y a une problématique particulière 3210 qui est associée à la contamination bactériologique des cours d'eau, qui est considérée actuellement, et il y a des solutions qui sont actuellement envisagées pour éliminer, dans les cas où il y a des objectifs environnementaux très précis, éliminer donc les débordements de ces réseaux unitaires là.

LE PRÉSIDENT :

Mais en dehors de débordement, là où il y a un réseau séparé, en dehors des débordements, ce qui est dans le pluvial s'en va directement sans traitement.

3220 **M. YVAN DUMONT :**

Effectivement.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Ça va?

3230 **Mme MONIQUE CLÉMENT :**

Oui. Je me demandais juste s'il y avait des programmes de gestion des égouts pluviaux qui sont prévus.

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un programme de prévu de traitement des égouts pluviaux si ces égouts pluviaux représentent une certaine masse de pollution?

3240 **M. YVAN DUMONT :**

Écoutez, il y a eu, mais dans quelques cas très particuliers, des exigences qui ont été posées par le ministère de l'Environnement au moment de l'autorisation de certains réseaux pluviaux.

3245 Je pense au cas, entre autres, d'un petit lac dans la région de Québec, le lac Saint-Augustin, où il y avait des transports de sédiments importants dans le lac par les réseaux pluviaux et où on a prévu un bassin, dans le cas d'une extension du réseau pluvial, on a prévu un bassin de sédimentation pour éviter le transport de ces sédiments-là jusque dans le lac.

3250 Mais c'est vraiment des cas ad hoc. Il n'y a pas de programme ou il n'y a pas de politique, à ma connaissance, at large pour le traitement des eaux pluviales.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

Mme MONIQUE CLÉMENT :

Oui. Je vous remercie.

3260 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, un commentaire. Au ministère de l'Environnement, sur le débordement des eaux de pluie des réseaux - je ne veux pas entrer dans les détails techniques, je laisse ça aux spécialistes - il y a la Directive 004 sur les réseaux d'égouts.

3265 Alors cette directive-là est actuellement en modification, au stade de la modification, et particulièrement des adaptations dans les quartiers centraux Québec et Montréal où les égouts séparés ne sont pas toujours possibles. On ne peut pas -- même si on sépare les deux réseaux, si on envoie ça de toute façon dans une conduite unitaire, ça ne donne pas grand-chose.

3270 Alors, il y a des coûts. Et les solutions que mentionnait monsieur Dumont sont à l'effet des bassins de rétention à Québec et à Montréal, dans les quartiers centraux. Mais dans cette directive-là, il y a de l'information qui pourrait être utile à madame sur la gestion de ces eaux-là. Et c'est une directive qui est publique.

3275 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3280 **Mme MONIQUE CLÉMENT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3285 Monsieur Jean-Jacques Leroux, s'il vous plaît.

M. JEAN-JACQUES LEROUX :

3290 Ça fait au moins vingt-cinq ans que j'attends ce moment-là. On parle de l'eau. Je sais que, monsieur Beauchamp, je vous ai connu quand vous étiez le premier secrétaire du premier ministère de l'Environnement, avec le feu Marcel Léger. Et j'ai essayé de comprendre pourquoi les humains souffrent du syndrome des PPP, ça veut dire pollueur, prédateur et pilleur. Et là, je veux juste faire une petite introduction pour ceux qui me connaissent moins, pour vous dire comment un militant bénévole a pu faire le travail depuis 1977.

3295 En 1977, j'ai travaillé dans les organismes, sociétés pour vaincre la pollution, pour le dossier de la pollution des métaux lourds du Saint-Laurent, fleuve Saint-Laurent. Stop Society to overcome Pollution avec notre ami Charles Mallory, qui a participé à la campagne de la dépollution de la Tamise autour de Londres. De 1980 à 1983, j'ai été sur le comité de la Baie James. 83 à 85, Comité de l'assainissement de la rivière Saint-François, ça veut dire que j'ai

déménagé dans cette belle région de l'Estrie. 1985 à 1993, militant au Parti Vert du Québec où j'étais vice-président de l'exécutif de Sherbrooke. Après la disparition du Parti Vert du Québec et du Canada, j'ai essayé sans succès de verdir le Bloc québécois.

3305

92, dossier autochtone où je travaillais au niveau du dossier environnemental, sur le 100e anniversaire de l'Amérique. 95, pour moi, l'Éco-Sommet, je n'y ai pas été parce que, au cas où vous ne le sauriez pas, vous aviez l'air d'en parler d'une façon favorable, il a été boycotté par à peu près 50 % des groupes écologistes militants, parce qu'on a su à travers les branches qu'il y a eu de l'argent à droite, à gauche. Bon, ça, ça fait partie de l'arbre de la désinformation dont Machiavel savait très bien. Enfin, je n'en parlerai pas.

3310

Et depuis 96 - tout ça sur l'aide sociale depuis ce temps-là - bon, j'occupe le statut de travailleur autonome avec un projet de création d'agence de presse alternative, qui a été enregistré en janvier 99 sous la raison sociale «L'arbre de vie». Car depuis 1969, j'ai agi dans la cause de la protection de l'environnement, de la promotion du développement viable, d'une façon volontaire et bénévole, dans le même esprit que nos frères autochtones depuis plus de 500 ans, par amour pour la vie, pour la nature.

3315

3320 J'ai pensé faire une présentation spirituelle de l'eau, c'est-à-dire ce que la Bible en parle. J'ai fait un petit survol. Je ne dépasserai pas les quinze minutes.

LE PRÉSIDENT :

3325

Non, non, je ne vous donne pas quinze minutes. Je vous demande de poser --

M. JEAN-JACQUES LEROUX :

3330

Non, huit minutes.

LE PRÉSIDENT :

3335

Non, non. Écoutez, on a déjà eu une rencontre comme ça jeudi, le 18 mars, à Montréal.

M. JEAN-JACQUES LEROUX :

Ah! oui?

3340

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien oui.

3345 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

De qui s'agissait-il?

3350 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on a eu une soirée culturelle sur l'approche de l'eau comme réalité symbolique et culturelle et spirituelle. Posez-moi votre question, monsieur.

3355 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

Alors, j'arrive à la question. Je l'avais préparée pour la fin. Bon, la question, attendu que... bon, j'ai un petit antécédent. Alors, avec la mondialisation de l'environnement et des écosystèmes, où de plus en plus les citoyens ont une perception faussée de la réalité environnementale, pour ne pas dire désinformée, première question: vous ne croyez pas, madame, messieurs les commissaires du BAPE, que c'est trop peu, trop tard que cette consultation publique sur la gestion de l'eau, car déjà les scénarios d'exportation de l'eau sont en place et messieurs Coutu, Séguin et les autres n'attendent plus que le feu vert du Conseil des ministres?

3365 J'ai une autre question après. Est-ce que vous voulez que je vous la pose?

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Posez-moi donc votre deuxième tout de suite, oui.

3370 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

Deuxième question. Vous ne croyez pas, monsieur le président de ce beau et vertueux Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, quand le temps sera venu...

3375 **LE PRÉSIDENT :**

«Vertueux», il ne faut pas charrier, par exemple.

3380 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

... quand le temps sera venu de disposer votre rapport, de ses conclusions, que celui-ci ne finisse pas sa vie sur une tablette du Ministère en attendant de terminer sa vie dans la déchiqueteuse, précédant de peu le recyclage du papier? Ça, c'est ma deuxième question.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Alors, au fond, vous ne posez pas de questions au Ministère, vous en posez à la Commission?

3390 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

Oui, mais le Ministère, j'arriverai à un moment donné dans... en tout cas, je vous écrirai d'une façon confidentielle, parce que j'ai des informations.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez bien, est-ce que c'est trop peu, trop tard? La réponse, c'est non. Et la preuve, c'est que vous y êtes. Et avec la liste des gens qui sont là et l'ampleur de l'interrogation dans laquelle on est, si moi je pensais qu'on est trop peu, trop tard, je peux me tromper, je suis peut-être un fou, mais je ne le pense pas parce que je siège ici et je suis content de le faire.

3400 Deuxièmement, est-ce que ça va tomber sur les tablettes? Je vais vous dire une chose. Il y a une seule manière qu'un rapport ne tombe pas sur les tablettes, c'est qu'il y ait un public derrière. Notre job à nous, c'est de faire l'analyse rigoureuse, d'être sérieux, d'être stricts, d'être compétents. Mais ce qui porte un rapport, ce n'est pas trois commissaires, c'est les forces sociales qui sont derrière le rapport. Et si vous voulez qu'il soit tabletté, ne venez pas; si vous voulez qu'il ne soit pas tabletté, vous venez.

3410 Les deux réponses, vous les avez. Avez-vous une troisième question?

3410 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

La dernière question. Est-ce qu'on est prêts, d'ici cinq ans, à faire un plan d'action, comme René Dumont nous le suggérait dans ce très beau livre «La contrainte ou la mort» qui est publié en 1990 aux éditions Méridien?

3420 Ça veut dire que les gens s'autodisciplinent, au niveau de l'utilisation des carbures fossiles. Puis là, ça veut dire que ça dépasse le pouvoir politique. Ça comprend les journalistes, ça comprend vous autres et tous les gens qui veulent, de bonne volonté. Parce que là, ce n'est plus une question de souveraineté, c'est une question de vraiment de... c'est la survie des écosystèmes. Si on laisse faire l'exportation, on pompe, on pompe, ça s'appelle le mythe du Grand canal qui revient à la charge.

3425 Alors moi, je me dis, le BAPE, c'est une bonne chose, mais il faudrait peut-être à un moment donné créer les États généraux du devenir viable du Québec.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une belle suggestion. Ça va?

3435 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

Ah! oui.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3440 **M. JEAN-JACQUES LEROUX :**

Merci.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Dernier intervenant avant d'aller souper, monsieur François Bédard, s'il vous plaît.

3450 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

Bonjour! Je représente Réseau environnement, région de l'Estrie. Réseau environnement est un regroupement de professionnels en environnement et en particulier l'eau, les sols et les déchets.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

L'ancienne AQTE.

3460 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

L'ancienne AQTE et ASEQ regroupées ensemble.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, de longue date.

3465 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

Donc nous, en région, on a une question plus particulière au niveau du document de consultation publique, sur les volumes de consommation d'eau au Québec versus soit la

3470 moyenne canadienne ou des autres pays industrialisés. À cet effet-là, on se pose la question si on connaît réellement les coûts reliés à l'eau, les coûts d'utilisation d'eau. On sait qu'au Québec, on produit quand même en moyenne, selon le document, 800 litres par personne par jour. Est-ce qu'on connaît les coûts?

3475 On a eu le Programme d'assainissement du Québec où le gouvernement québécois a payé une grande partie, au niveau des municipalités, les coûts d'infrastructures. On a eu les programmes conjoints québécois et fédéraux d'infrastructures où, encore une fois, il y a eu des équipements payés. Les municipalités ont fait leur part.

3480 Et ce qu'on se pose, c'est qu'en général, l'eau est gérée par les municipalités lorsqu'on parle de distribution urbaine, est gérée par les municipalités et est facturée dans certains cas directement sur nos comptes de taxes. Est-ce que nos élus, nos décideurs savent combien coûte l'eau? Et est-ce que ce n'est pas une raison pour laquelle, au Québec justement, on consomme plus d'eau que dans d'autres régions du monde?

3485 **LE PRÉSIDENT :**

3490 J'aime les petites questions comme ça avant d'aller souper. Au fond, vous essayez de faire le calcul global des investissements et des dépenses, pour savoir ce que ça coûte la production de l'eau au Québec.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

D'un bout à l'autre.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

3500 L'eau en soi n'a pas de prix, mais le fait qu'on nous amène l'eau à la maison après l'avoir traitée, il y a une infrastructure, il y a des tuyaux, il y a de la gestion, puis après ça on la nettoie avant de la renvoyer à la rivière. Est-ce qu'on est capable d'établir le coût général de ça?

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Exact.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Le représentant des Affaires municipales, j'imagine qu'il y a des études faites par l'INRS et autres qui...

3510 **M. YVAN DUMONT :**

C'est-à-dire que, pour reprendre un peu ce que l'intervenant affirmait, effectivement, il y a une consommation au Québec qui est relativement élevée. Il faut quand même faire attention que cette consommation-là peut être attachée à certaines réalités. Mais effectivement, quand on se compare, on voit que la consommation en eau est importante.

3515 Par ailleurs, le coût de revient, parce qu'il y a un coût de revient à produire cette eau-là et en disposer une fois qu'on l'a utilisée, ce coût-là effectivement n'est pas toujours bien identifié par les municipalités. Là-dessus, évidemment, il y a une comptabilité particulière qui devrait être développée pour s'assurer qu'on a vraiment une mesure du coût de revient de l'eau.

3520 Le Ministère a déjà fait un certain exercice là-dessus. Je pense que vous avez demandé également un document, qui concerne un travail qui avait été fait en collaboration justement avec Réseau environnement sur une méthode d'établissement du coût de revient de l'eau, qui devait être adressé aux municipalités.

3530 Donc, il y a effectivement un travail à faire de ce côté-là, d'une part, pour bien s'assurer de notre consommation et, d'autre part, pour éventuellement conscientiser les distributeurs d'eau au coût de revient de cette eau-là, et également pour en informer les citoyens, pour éliminer la perception souvent qu'ont les gens que cette eau-là est gratuite. Effectivement, dans la nature, l'eau ne coûte rien. Mais à partir du moment où on veut l'avoir chez soi, à la maison, il y a un coût donc à recevoir l'eau à la maison et à l'utiliser. Et il est important que les gens en soient informés.

3535 **LE PRÉSIDENT :**

3540 Monsieur Demard, qui a été autrefois le président chez vous, a posé cette question-là à Montréal en posant la question justement du coût global et du coût de revient. Il dit: «On dit que l'eau ne coûte pas cher» mais il dit: «Finalement, son coût de revient unitaire n'est pas cher, ne semble pas cher, mais si on en perd ou on en gaspille, finalement la facture est peut-être plus importante qu'on pense.» C'était ça son argumentation.

3545 On va aller voir du côté des Affaires municipales. Est-ce qu'on a une idée de la quantité d'eau consommée à travers les appareils municipaux et est-ce que cette eau-là officiellement consommée est le reflet de l'eau réellement consommée? C'est-à-dire, est-ce qu'on peut avoir confiance dans ce chiffre global et est-ce qu'on a une idée du niveau des fuites dans les installations municipales?

3550 **M. YVAN DUMONT :**

3555 Je vous dirais qu'il y a encore beaucoup d'approximation. Assez souvent, c'est des consommations qui sont obtenues par déduction et non pas par une mesure directe de la consommation. Donc, il y a encore là des déductions. Et il y a aussi une déduction qui se fait sur les pertes au niveau des réseaux d'aqueduc, parce que ces pertes-là peuvent être importantes, elles peuvent aller jusqu'à 30 % de l'eau qui est produite.

3560 Donc, il y a encore beaucoup d'approximation, parce qu'il faut comprendre que ce ne sont pas tous les distributeurs d'eau qui mesurent de façon précise l'eau produite et l'eau distribuée. Donc, il y a des calculs approximatifs qui nous amènent à établir ces chiffres-là aujourd'hui, mais il y a encore un travail pour préciser vraiment ces chiffres-là.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les distributeurs mesurent l'eau qu'ils distribuent?

3570 **M. YVAN DUMONT :**

3575 Pas nécessairement. C'est-à-dire qu'une municipalité ne mesure pas nécessairement l'eau qu'elle distribue.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

Elle en prend dans la rivière ou dans le lac ou dans sa source, elle la met dans ses réseaux d'aqueduc et parfois elle ne sait pas, elle-même, très bien la quantité d'eau qu'elle --

3585 **M. YVAN DUMONT :**

Effectivement, il y a certaines municipalités qui ne mesurent pas à la source le prélèvement d'eau.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une idée de la proportion de municipalités qui savent combien elles gèrent d'eau?

M. YVAN DUMONT :

On a certaines informations, mais on n'a pas fait de compilation complète là-dessus, non.

LE PRÉSIDENT :

Donc, là-dessus, on n'a pas de statistiques fiables.

3595 **M. YVAN DUMONT :**

Pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

3600 Pas encore.

M. YVAN DUMONT :

3605 Je ne vois pas de compilation, non.

LE PRÉSIDENT :

3610 Quand vous évoquez des pertes qui peuvent aller jusqu'à 30 %, est-ce que vous évoquez ça sur l'ensemble du Québec ou est-ce que vous visez une situation plus particulière?

M. YVAN DUMONT :

3615 C'est une généralité. Non, je veux dire, je ne vise pas nécessairement... c'est-à-dire que je ne dis pas que l'ensemble des réseaux ont des pertes qui se situent à 30 %. Je dis que ça peut aller jusqu'à cet ordre-là. Donc, il peut y avoir des quantités d'eau importantes qui sont perdues par...

LE PRÉSIDENT :

3620 Oui, mais quand on sait la grosseur relative des villes et l'inégalité des rapports de force entre les municipalités, est-ce qu'il y a par exemple des cotes d'alerte sur certaines très grandes villes?

3625 **M. YVAN DUMONT :**

En ce qui concerne les pertes?

LE PRÉSIDENT :

3630 Oui.

M. YVAN DUMONT :

3635 Non. Je vous dirais que la cote d'alerte, c'est souvent quand l'eau jaillit en plein milieu de la rue. Il y a quelques municipalités qui ont pris conscience de la problématique et qui ont fait ausculter leur réseau d'aqueduc pour avoir une idée plus précise des fuites sur leur réseau et qui ont des programmes de correction, mais c'est une minorité. La plupart vont agir en fonction des bris constatés sur leur réseau.

3640

LE PRÉSIDENT :

 Donc, c'est plus par les bris qu'on le sait. Il n'y a pas de technologies ou de méthodologies, d'études qui permettraient de voir par je ne sais pas quel sondage ou --

3645

M. YVAN DUMONT :

 Il y a des technologies et des méthodologies pour ausculter les réseaux, pour établir les pertes et pour faire des diagnostics et établir par la suite un plan d'intervention. Ce que je vous dis, c'est que cette pratique-là n'est pas généralisée dans les municipalités. On y va plutôt à la pièce, en fonction des bris sur les réseaux.

LE PRÉSIDENT :

3655 Vous vouliez parler là-dessus, sur les technologies?

M. FRANÇOIS BÉDARD :

 Oui, Je suis d'accord avec lui, il y a des technologies. Mais souvent, étant donné que c'est géré par les municipalités, eux également leurs budgets sont restreints, ils font des zones ou des secteurs. Et plus les réseaux sont âgés, plus il y a des problématiques, comme dans certaines grandes agglomérations.

LE PRÉSIDENT :

3665

 Vous avez l'air à connaître ça. Ces technologies-là sont-elles fiables?

M. FRANÇOIS BÉDARD :

 Je ne peux pas vous donner l'efficacité, le degré d'efficacité, mais je sais que c'est par exemple des caméras et des choses comme ça pour aller localiser en particulier les fuites. Mais je ne peux pas vous dire toutes les...

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Je pensais que les caméras, c'était plus pour les réseaux d'égouts. Mais pour l'eau potable...

3680 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

Écoutez, je ne suis pas expert dans ce secteur-là.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Je retourne à monsieur Dumont, puis après ça à monsieur Latulippe et monsieur...

3690 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je voulais demander à monsieur Dumont quelles seraient les variables qui pourraient entrer dans le calcul du prix de l'eau, si on voulait toutes les considérer?

3700 **M. YVAN DUMONT :**

Il y a plusieurs variables. Là, je n'ai pas avec moi le document dont je vous ai parlé tantôt sur l'établissement du coût de revient de l'eau, mais il y a effectivement plusieurs variables qui rentrent en ligne de compte et souvent ces variables-là, dans les municipalités, sont fondues dans des postes budgétaires qui englobent plusieurs items. Et c'est pourquoi il n'est pas toujours évident d'aller distinguer le coût de revient de l'eau des autres activités de la municipalité.

3705 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais en gros, est-ce qu'on peut dire que, outre la consommation, il faut considérer la production, le traitement, l'entretien et le renouvellement des infrastructures et peut-être même une variable environnementale?

3710 **M. YVAN DUMONT :**

Il y a également une variable environnementale aussi. Comme je vous dis, toute l'administration aussi est reliée donc au support de ces services-là et souvent qui n'est pas distinguée, qui est fondu pour l'ensemble des activités de la municipalité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3715 Et selon la tendance, quelle serait l'évolution du prix de l'eau? Est-ce qu'on peut dire que ça va doubler en cinq ans ou en dix ans? Quelle est la tendance?

M. YVAN DUMONT :

3720 Pour chiffrer cette tendance-là, je ne saurais le dire. Par contre, c'est sûr que si on regarde les investissements qui ont été faits pour doter les municipalités d'équipements d'assainissement des eaux ou si on parle d'un resserrement tantôt sur la qualité de l'eau potable, donc de nouveaux investissements pour des équipements additionnels, c'est sûr que même s'il y a des subsides gouvernementaux importants d'attachés à ces investissements-là, que les municipalités ont à assumer une bonne part et que ce financement-là va se traduire par un coût additionnel à l'usager.

3725 Donc, on peut penser que la tendance est plutôt à la hausse qu'à la baisse, compte tenu des nouvelles exigences pour la fourniture des services d'eau.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

3735 Puis s'il y a des subventions des gouvernements centraux, ça ne diminue pas le prix de l'eau. Ça fait juste répartir son paiement autrement.

3740 **M. YVAN DUMONT :**

3745 C'est-à-dire que pour l'usager direct, ça peut signifier une diminution. Mais comme société, effectivement, ce n'est pas nécessairement une diminution du coût de l'eau.

3750 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous vouliez intervenir?

3755 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Oui, monsieur le président. Dans le document de consultation, on mentionne au niveau du prix de l'eau que:

3750 «Un relevé auprès des municipalités les plus populeuses indique que les taxes pour les services d'eau varient entre 75 \$ et 325 \$ par année, les tarifs de 0.22¢ à 0.55¢ par mètre cube. Tandis qu'en Europe, les tarifs se situent généralement au-dessus de 1 \$ et peuvent même atteindre dans certains cas 10 \$ le mètre cube.»

3755 C'est à la page 36. Il faut aussi faire référence au fait que les municipalités, actuellement, leurs pouvoirs habilitants concernent des tarifs de compensation ou des taxes

foncières générales. C'est-à-dire que le coût de l'eau dans la taxe foncière générale est assimilé un peu à toutes sortes de choses, il n'est pas calibré d'une façon réelle. Et c'est un peu le questionnement dont on fait état à la page 38 du document, où on dit:

3760

«Le coût de revient réel des services d'eau devrait être mieux connu et son calcul uniformisé. Serait-il important de déterminer les éléments sur lesquels devrait être fondé le prix de l'eau et regarder les moyens de mieux informer les usagers sur les coûts des services d'eau?»

3765

La taxe foncière générale donc noie - sans jeu de mot - le coût de l'eau dans une généralité, mais il y a aussi un tarif de compensation que les municipalités peuvent imposer à leurs citoyens. Mais il faut comprendre que le tarif de compensation, comme le tarif de compensation pour les déchets, ne reflète pas nécessairement le coût réel. C'est 25 \$, par exemple, pour la neige. Ce sont deux facteurs, au niveau fiscal municipal, qui permettent à une municipalité d'assumer une certaine partie des coûts.

3770

3775 Je vous souligne également au niveau de l'économie d'eau potable, au Ministère, je pense, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, au niveau de la CUM, des premiers éléments nous portent à croire qu'il y a des fuites d'eau potable qui peuvent aller jusqu'à 13 millions au niveau de la CUM. Alors, on est en réflexion avec ces organismes pour travailler à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3780

13 millions de quoi?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3785

De dollars. Et il y a aussi, je vous souligne, dans les actes du symposium, à toutes fins de référence, les conférences de monsieur Sasseville, Jean-Louis Sasseville, Bernard Barraquet et Henri Didillion sur le coût de l'eau. Ils mentionnaient des choses intéressantes.

3790

Et finalement, je demanderais à mon collègue, Pierre Auger, de nous donner certains éléments d'information. Parce que le COBARIC a eu comme approche à un moment donné de visibiliser le coût de l'eau et a constaté que les citoyens n'avaient aucune connaissance sur le coût réel de l'eau. Alors, peut-être quelques commentaires à cet effet-là.

M. PIERRE AUGER :

3795

Oui, justement, monsieur le président, dans le cadre de la phase 1 des travaux du COBARIC, la Ville de Sainte-Marie a voulu simplement faire l'exercice d'évaluer la proportion d'un compte de taxe moyen, le coût qu'on peut associer aux services d'eau. Parce qu'on sait que, de façon générale, les comptes de taxe ne sont pas ventilés de façon très détaillée.

3800

Alors, en faisant la sommation des divers aspects de traitement, prélèvement, distribution, immobilisation et assainissement des eaux, la Ville de Sainte-Marie en est arrivée à des chiffres qui correspondent à ce que la facture moyenne pour un citoyen, la facture de l'eau, représente environ le tiers de la facture d'un compte de taxe moyen de 1 500 \$, soit donc 500 \$ par année pour le service d'eau de façon générale.

3805

LE PRÉSIDENT :

3810

500 \$ par année, par habitation?

3815

M. PIERRE AUGER :

Par habitation, oui, par propriété, pour une habitation d'une valeur moyenne de 100 000 \$.

3820

LE PRÉSIDENT :

3825

Pouvez-vous me déposer ce document-là, s'il vous plaît?

3830

M. PIERRE AUGER :

Certainement.

3835

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans le même sens, monsieur le président, il y a une bonne revue qui s'appelle «Vecteur environnement», qui, le 1er janvier 99, soulignait ou documentait l'expérience de la Ville de Repentigny, l'expérience de tarification progressive. Et on mentionne en particulier que cette expérience-là a permis une diminution constante du coût de l'eau distribuée et qui est passé de 2,06 \$ par 1 000 gallons en 92 à 1,70 \$ par 1 000 gallons en 1997.

3840

M. FRANÇOIS BÉDARD :

3845

Au niveau des coûts de l'eau rapportés au COBARIC, j'aimerais savoir, est-ce que c'est seulement la partie municipale ou est-ce que les subventions gouvernementales sont incluses là-dedans? Parce qu'en général, les élus municipaux qui gèrent les usines ne considèrent pas ce qui leur est donné par le citoyen via son gouvernement.

3840 **M. PIERRE AUGER :**

Il faudrait que je vérifie, mais je pense qu'effectivement, c'était seulement les coûts assumés par la Municipalité.

3845 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

C'est ce qui est important.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3855 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

Écoutez, ce que ça nous dit un peu, c'est que si le citoyen connaît ses coûts de l'eau, éventuellement il va peut-être avoir davantage attrait à économiser. Et justement, s'il économise, les coûts reliés au traitement et à l'amélioration seraient diminués.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est un bon argument.

3865 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

J'aurais une deuxième question dans un autre domaine relié à l'assainissement maintenant.

3870 Lorsque le Programme d'assainissement des eaux a été mis en place - je crois fin des années 70, début des années 80 - il y avait certains objectifs. Puis un des objectifs particuliers était la récupération des usages, c'est-à-dire récupération des usages à titre récréatif, à titre pour la pêche sportive, pour le tourisme et tout ça.

3875 Est-ce qu'il y a eu des démarches auprès du ministère de l'Environnement ou autre ministère pour voir l'impact du Programme d'assainissement sur la récupération des usages et, moyennant encore peut-être certains investissements ou améliorations à nos systèmes de traitement, justement atteindre les objectifs initiaux et récupérer les usages qu'on avait imaginés au début du programme d'assainissement?

3880 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Primeau va nous donner des informations.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3885 Monsieur le président, comme je vous l'ai dit hier, le Programme de surveillance des réseaux rivières, son principal objectif, c'est de suivre les impacts du PAEQ et ensuite, de façon sous-jacente, c'est de vérifier la récupération des usages dans les bassins versants.

3890 Parce qu'à la Direction des écosystèmes aquatiques, on fait aussi toutes les recommandations pour la conception des usines d'épuration et ces recommandations de conception là sont basées sur l'inventaire exhaustif des usages en aval des stations d'épuration. Et notre travail à nous, de mon côté, c'est d'aller dans les bassins versants mesurer la qualité de l'eau en fonction de la récupération des usages.

3895 D'ailleurs, on a fait un premier rapport pour la période 1976 à 1991 pour la rivière Saint-François, pour dresser un portrait préliminaire de la situation. Et on y retourne cet été, en 1999, justement pour faire un peaufinage de tout ce travail-là, pour voir si la qualité de l'eau, qui va être mesurée durant l'été 99, permet la récupération des usages et va conduire ultimement à des recommandations pour des étapes supplémentaires de travaux de récupération, des choses comme ça, pour conduire à un maintien ou à une récupération des usages qui sont présents ou 3900 à venir dans les cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

3905 Est-ce que, monsieur Dumont, il y a des évaluations plus globales? On parle en particulier de la rivière Saint-François, mais est-ce qu'il y a eu des évaluations sommaires des résultats atteints par le programme d'assainissement, par rapport aux objectifs qui avaient été fixés à l'origine?

M. YVAN DUMONT :

3910 C'est-à-dire que les activités du ministère se limitent à vérifier la performance des équipements en rapport avec les objectifs. Mais pour ce qui est des usages et des cours d'eau comme tels, c'est le ministère de l'Environnement qui se charge de cette partie-là de l'évaluation des résultats des travaux d'assainissement.

LE PRÉSIDENT :

3920 Et quand vous étiez au ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez eu l'occasion de le faire?

3925 **M. YVAN DUMONT :**

C'est-à-dire que le travail se faisait encore de la même façon. Je veux dire, toute la partie cours d'eau, c'est-à-dire l'évaluation de la qualité des eaux, l'évaluation des usages est faite par la Direction des écosystèmes aquatiques. Et en ce qui concerne l'équipe du ministère des Affaires municipales, c'est vraiment les équipements et la performance de ces équipements-là, en regard des exigences de rejets qui ont été posées.

3930 Donc, pour ce qui est du ministère des Affaires municipales, on complète en somme l'évaluation en eau en s'assurant que les équipements atteignent les performances attendues, et c'est au ministère de l'Environnement qu'il revient de faire le constat au niveau des cours d'eau.

3935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais monsieur Primeau, dans la vérification que vous faites, est-ce que -- vous mesurez la qualité bactériologique de l'eau, donc qui est la qualité qui rend les usages possibles, mais est-ce que vous vérifiez si les usages, de fait, ont repris, si les gens ont recommencé à se baigner, à pêcher, à faire du canot dans les cours d'eau?

3940 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Pour ce qui est de la réappropriation des usages, nous faisons effectivement des visites sur le terrain pour voir ce qui se passe. Et en plus, il y a évidemment les gens de la Direction régionale, qui sont nos yeux en région et qui nous transmettent leur appréciation, à savoir si tel ou tel programme a fonctionné ou pas. On essaie le plus possible d'avoir des contacts. On discute ensemble et on essaie de voir si nos efforts ont porté fruits vraiment, puis si les gens profitent de la récupération de la qualité des cours d'eau pour pratiquer les usages auxquels ils ont droit.

3950 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Effectivement, je dirais que la Direction régionale, ce qu'elle fait comme suivi, monsieur le commissaire, c'est surtout au niveau des activités. D'abord, un élément important, la plage Blanchard qui a été longtemps fermée à cause de coliformes, je pense, présence assez élevée, depuis les deux dernières années, je pense, est maintenant en opération sur une base régulière. Normalement, elle était ouverte et après une pluie, on la fermait immédiatement.

3960 Et je vous rappellerais une activité qui va en grandissant, qui est la descente de canot, qui est maintenant annuelle à Sherbrooke. La première année, il y a quatre ans, tout près de 200 canots et l'an dernier, tout près de 1 200 canots, tout près de 2 000 personnes qui ont fait la descente. Et la remarque que les gens, les citoyens nous faisaient - je pense que c'est la meilleure critique qu'on peut avoir - c'est l'absence de senteur et la clarté de l'eau.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Primeau, est-ce que les observations que vous avez faites sur la rivière Saint-François, est-ce que votre service les a faites aussi d'une manière systématique sur d'autres rivières?

3970 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

De façon systématique, oui, on fait ça sur une quarantaine de cours d'eau au Québec. Et la majorité de ces cours d'eau là ont eu une priorisation en fonction des populations, des usages et aussi en fonction du caractère patrimonial de certaines rivières. Comme par exemple, on a suivi longtemps les rivières de la Côte-Nord et maintenant on suit les rivières de la Gaspésie.

3980 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des rivières sur lesquelles maintenant vous avez des résultats, des rapports concluants sur les résultats du programme d'assainissement?

3985 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Il faut dire que la rivière Saint-François est une rivière pour laquelle, moi personnellement, j'éprouve une certaine fierté parce qu'on est en train de faire un bon travail, en collaboration avec les gens ici, toute la population. Puis je peux voir, avec le nombre de personnes, le nombre d'intervenants qu'on a reçus ici cette semaine, que la qualité de l'eau, les gens y apportent un attrait vraiment important. Et à partir de là, la rivière Saint-François, c'est un beau succès.

3995 Ensuite, il y a aussi d'autres cours d'eau pour lesquels on a eu des améliorations sensibles, qui permettent le retour des usages, comme par exemple la rivière Saint-Charles à Québec qui revient de loin. Il y a plein d'autres cours d'eau comme ceux-là qu'on pourrait citer.

4000 Ça, vous me prenez un petit peu de court, là, pour avoir un recul, parce que ce n'est pas nécessairement mon travail à moi de faire ça à la Direction. C'est plutôt monsieur Painchaud, que vous avez peut-être reçu à un moment donné en audience, c'est plus lui qui fait les synthèses provinciales.

LE PRÉSIDENT :

4005 C'est un considérant important, parce qu'on va se la faire reposer celle-là. Ils ne nous lâcheront pas eux autres. Et l'évaluation finalement, c'est là qu'on apprend.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

4010 Monsieur le président, peut-être une dernière évaluation optimisme. Mon collègue, monsieur Gagnon qui est ici dans la région depuis sa naissance, ce n'est pas parce qu'il est grand qu'il est vieux, mais il pourrait --

M. ROGER GAGNON :

4015 Regardez, si vous me permettez, monsieur le président, juste deux minutes. On parle d'usages. Depuis que je suis tout jeune - pas tout petit, mais disons tout jeune - que je suis dans la région ici.

4020 Puis si on peut juste faire un sommaire des différents usages majeurs qui ont changé, entre autres au niveau du lac Memphrémagog, le programme d'assainissement a amélioré énormément la situation de ce lac-là où est-ce qu'il y avait des blooms d'algues à tous les étés et c'était rendu pratiquement une risée au niveau de la région et peut-être même au Québec. La situation a été redressée. Ça ne veut pas dire que le lac est en super santé, mais il y a des gens ici certainement, qui ont un usage encore plus fréquent que moi de ce lac-là ou des 4025 rivières, puis qui pourraient en témoigner aussi. Mais ça a été un impact très évident du Programme d'assainissement des eaux.

4030 Tout le long de la rivière Magog - je vous invite même, pendant l'été, à venir après le souper vous promener le long de la rivière - ce sont les gens qui sont en bicyclette, qui sont en embarcation, ils sont en train de pêcher sur cette rivière-là, et ça n'aurait jamais été possible sans le Programme d'assainissement des eaux.

4035 On parlait tout à l'heure de la plage Blanchard. Effectivement, toute la rivière Magog, les plages ont été fermées plusieurs années. Il y avait des taux de coliformes de 5 000, 10 000, 15 000 par 100 ml, alors que la norme est de 200 et moins pour pouvoir se baigner. Et sans le Programme d'assainissement des eaux, ça aussi, ça aurait été impossible. Et c'est une des rares plages en milieu urbain sur une rivière qui est encore ouverte au Québec. Et c'est dû à ces programmes-là.

4040 Pour terminer avec la rivière Saint-François, un des usages - on ne pense pas beaucoup là - c'est celui qui est visuel et qui est le long des corridors du sentier de randonnée ou des sentiers de randonnée de bicyclette le long des cours d'eau. On a rapproché les gens de nos cours d'eau avec ça. Il y a encore un chemin à faire, mais pour tous les contacts que j'ai avec ces personnes-là, soit par téléphone, des fois c'est des plaintes aussi, ces gens-là, en tout cas dont je fais partie, c'est peut-être aussi un des impacts extrêmement important du Programme d'assainissement des eaux qu'il ne faut pas oublier non plus. Et ça, je suis certain qu'à la grandeur du Québec ça a été la même chose. Et à Montréal, je pense que tout le programme riverain est dans le même sens aussi.

4050 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Un dernier point encourageant, monsieur le président, c'est le retour au pied du barrage Windsor des grandes frayères à doré et achigan qui étaient presque disparus il y a peut-être quinze, vingt ans, et qu'on voit maintenant revenir.

4055 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on parle d'un barrage rétractable?

4060 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Effectivement, c'est le spectacle qu'on voulait vous donner.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

4065 Juste pour vous remercier, il y aurait peut-être avantage à promouvoir les nouveaux usages parce qu'il y a plusieurs... les anciennes mentalités restent et peut-être publiciser les nouveautés et les améliorations.

4070 **LE PRÉSIDENT :**

4075 Mais ça, c'est une observation qu'on peut faire, c'est qu'avant que les gens comprennent que leurs eaux étaient polluées, ça a pris du temps. Et si les eaux redeviennent bonnes, ça va aussi prendre du temps avant que les gens redécouvrent la confiance à l'égard de leurs cours d'eau. Ça, c'est des phénomènes de culture qui sont longs. Alors, bon appétit.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Merci.

4085 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4090 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.